

---

## **Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour**

80200 Agente/Agent d'exploitation CFC  
Fachfrau/Fachmann Betriebsunterhalt EFZ  
Operatrice/Operatore di edifici e infrastrutture AFC

du 8 septembre 2014, version 1.0

---

**Table des matières**\_Toc392579553

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Bases de la pédagogie professionnelle</b>	<b>5</b>
2.1	Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	5
2.2	Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	6
2.3	Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	7
2.4	Collaboration entre les lieux de formation	8
<b>3</b>	<b>Profil de qualification</b>	<b>9</b>
3.1	Profil de la profession	9
3.2	Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	11
3.3	Niveau d'exigences	11
<b>4</b>	<b>Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation</b>	<b>12</b>
4.1	Domaine de compétences opérationnelles 1: Organisation du travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement	13
4.2	Domaine de compétences opérationnelles 2: Préparation et exécution des travaux de nettoyage et de la gestion des déchets	28
4.3	Domaine de compétences opérationnelles 3: Préparation et exécution des travaux de maintenance et de contrôle	40
4.4	Domaine de compétences opérationnelles 4: Préparation et exécution des travaux d'entretien et de réparation des constructions	52
4.5	Domaine de compétences opérationnelles 5: Préparation et exécution des travaux d'entretien des espaces verts et des plantes	61
	<b>Approbation et entrée en vigueur</b>	<b>70</b>
	<b>Annexe 1 : Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale</b>	<b>71</b>
	<b>Glossaire</b>	<b>73</b>

## Liste des abréviations

<b>AFP</b>	Attestation fédérale de formation professionnelle
<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité
<b>CIE</b>	Cours interentreprises
<b>CSFO</b>	Centre suisse de services Formation professionnelle   orientation professionnelle, universitaire et de carrière
<b>CSFP</b>	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
<b>LFPr</b>	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
<b>OFPr</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
<b>Orfo</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
<b>Ortra</b>	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
<b>SEFRI</b>	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

## **1 Introduction**

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité<sup>1</sup> de la formation professionnelle initiale pour «agente/agent d'exploitation», sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans un même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation. Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

Le plan de formation a été édicté par l'Association suisse des agents d'exploitation et a été approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

---

<sup>1</sup> voir art. 12, al. 2, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d' agente/agent d'exploitation CFC.

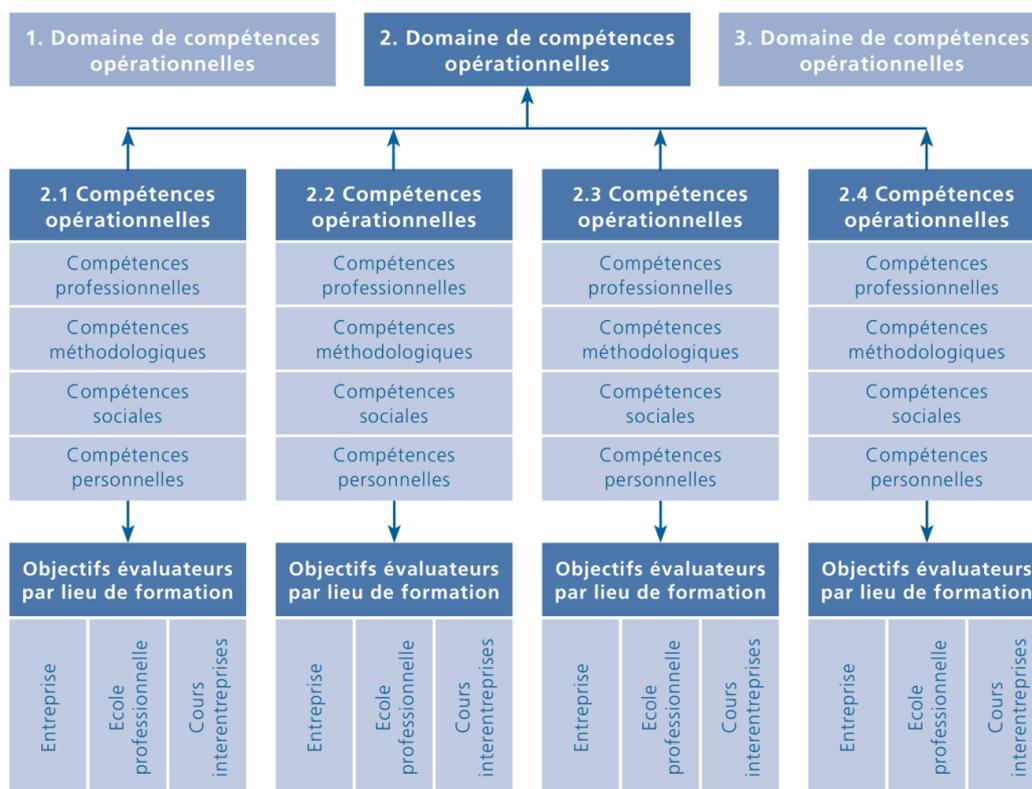
## 2 Bases de la pédagogie professionnelle

### 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'agents d'exploitation. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

*Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation*



La profession «agente/agent d'exploitation» au niveau CFC comprend 5 **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: *domaine de compétences opérationnelles 1: Organisation du travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement*

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. C'est ainsi que cinq compétences opérationnelles sont regroupées dans le champ de compétences opérationnelles 1 «*Organisation du travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement*». Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque

compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir 2.2).

Les compétences opérationnelles sont traduites en objectifs évaluateurs par lieu de formation, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.3).

## 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les agents d'exploitation aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

### Compétence opérationnelle



### 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description
<b>C1</b>	<b>Savoir</b>	Les agents d'exploitation restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires.  Exemple: les agents d'exploitation citent par cœur les matériaux courants recyclables.
<b>C2</b>	<b>Comprendre</b>	Les agents d'exploitation expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots.  Exemple: les agents d'exploitation expliquent avec leurs propres mots le but et les principaux contenus des concepts de sécurité, de sauvetage et de protection contre les incendies de l'entreprise.
<b>C3</b>	<b>Appliquer</b>	Les agents d'exploitation mettent en pratique les technologies et les aptitudes acquises dans différentes situations.  Exemple: les agents d'exploitation préparent à temps pour l'enlèvement le matériel et les matériaux à éliminer.
<b>C4</b>	<b>Analyser</b>	Les agents d'exploitation analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles.  Exemple: les agents d'exploitation montrent de manière claire et compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les dangers et les risques pour leur propre personne et pour des tiers.
<b>C5</b>	<b>Synthétiser</b>	Les agents d'exploitation combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout.  Exemple: Dans une situation donnée, les agents d'exploitation se protègent eux-mêmes, leur équipe et des tiers, de manière conséquente, en appliquant les mesures appropriées.
<b>C6</b>	<b>Evaluer</b>	Les agents d'exploitation évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés.  Exemple: les agents d'exploitation évaluent régulièrement et de manière réaliste les dangers et les risques liés aux des travaux qu'ils accomplissent.

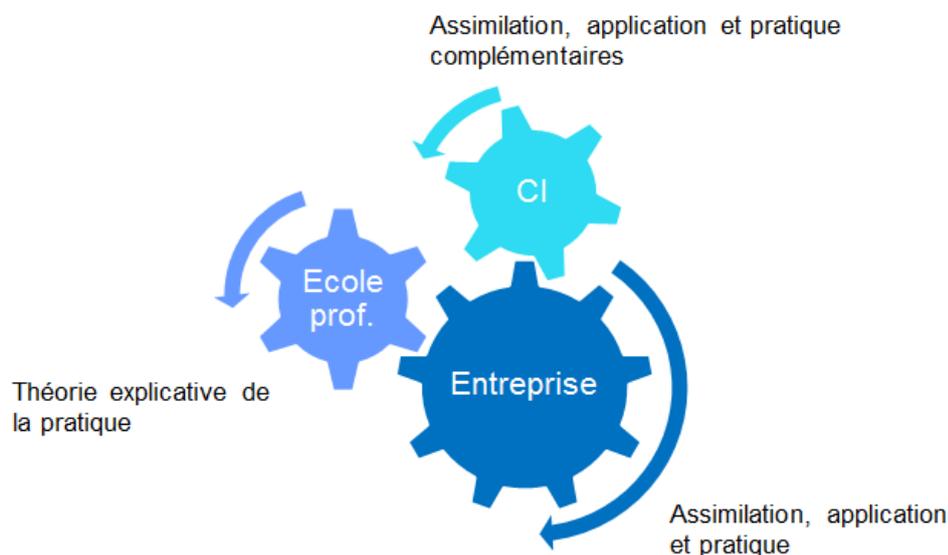
## 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- Entreprise formatrice : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- Ecole professionnelle : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- Cours interentreprises : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

### **3 Profil de qualification**

Le profil de qualification comprend le profil de la profession et le niveau d'exigences correspondant, ainsi que la vue d'ensemble des compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, qu'une personne qualifiée doit maîtriser pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

Il a pour but non seulement de préciser les objectifs évaluateurs fixés dans le présent plan de formation, mais aussi de servir de base au classement du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH), à l'élaboration du supplément au diplôme ou à la conception des procédures de qualification.

---

#### **3.1 Profil de la profession**

##### **Domaine de travail**

Les agents d'exploitation préparent les travaux globaux de nettoyage, d'entretien et de contrôle ainsi que les travaux de maintenance et de maintien en bon état sur des bâtiments, des aménagements extérieurs et des infrastructures telles que les routes, les chemins, les places et les systèmes d'évacuation des eaux, les parcs et les espaces verts; ils exécutent ces travaux de manière sûre, professionnelle et respectueuse de l'environnement et contrôlent soigneusement leur mise en œuvre.

Les employeurs potentiels des agents d'exploitation relèvent souvent du domaine public: administrations communales, voiries, hôpitaux, écoles, églises, hômes ou autres institutions de soin. D'autres entreprises, institutions ou prestataires de services tels que les gérances, les entreprises de nettoyage emploient également des professionnels du domaine du service domestique et d'exploitation pour l'entretien professionnel des bâtiments ou des installations propres ou en gérance.

##### **Compétences professionnelles importantes**

La formation professionnelle initiale d'agent-e d'exploitation doit rendre apte, dans le domaine des services et notamment du nettoyage, de la maintenance et de l'entretien de bâtiments et d'infrastructures, à effectuer les activités suivantes:

1. Organisation du travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement
2. Préparation et exécution des travaux de nettoyage et de la gestion des déchets
3. Préparation et exécution des travaux de maintenance et de contrôle
4. Préparation et exécution des travaux d'entretien et de réparation des constructions
5. Préparation et exécution des travaux d'entretien des espaces verts et des plantes

##### **Domaines spécifiques**

En raison des différentes spécialisations des entreprises, les agents d'exploitation sont formés dans un des domaines spécifiques suivants:

###### *Domaine spécifique «service conciergerie»*

Les agents d'exploitation formés dans le domaine spécifique «service conciergerie» assurent, notamment dans le contexte des bâtiments et de leur environnement, la préparation, l'organisation et la supervision de travaux de nettoyage, de maintenance, de révision et de maintien en bon état, de travaux d'entretien en lien avec les bâtiments et leur exploitation et de travaux d'entretien des espaces verts.

###### *Domaine spécifique «service voirie»*

Les agents d'exploitation formés dans le domaine spécifique «service voirie» assurent, notamment dans le contexte des infrastructures telles que des surfaces consolidées (routes, chemins et places), la préparation, l'organisation et la

supervision de travaux de nettoyage, de maintenance, de contrôle et de maintien en bon état, de travaux d'entretien en lien avec les infrastructures et leur exploitation et de travaux d'entretien des espaces verts.

### **Exercice de la profession**

Les agents d'exploitation travaillent aussi bien dans des bâtiments qu'à l'extérieur. Dans leurs domaines de compétences opérationnelles en conciergerie et voirie, ils dirigent des collaborateurs et des tiers. Les différents travaux sont effectués de manière autonome ou en équipe. Les activités doivent bien souvent être effectuées en cours d'exploitation, d'utilisation des biens et des équipements ou pendant la circulation routière ; des appareils et des machines doivent en outre être utilisés. La sécurité pour sa propre personne et les tiers revêt de ce fait une importance prépondérante. Lors de l'utilisation des produits de nettoyage, les agents d'exploitation veillent par ailleurs à prévenir les risques pour la santé et l'environnement. Afin de répondre aux attentes souvent élevées des utilisateurs des installations et équipements dont ils assurent l'entretien, le souci de la qualité et l'efficacité sont déterminants.

Les futurs agents d'exploitation CFC doivent faire preuve d'habileté manuelle, de robustesse physique, de dons et d'intérêt pour la technique ainsi que de bonnes aptitudes pour la communication orale. Ils agissent avec prévoyance et de manière réfléchie. Ils acceptent d'effectuer les travaux à l'extérieur en toutes saisons et par tous les temps.

### **Contribution de la profession à la collectivité, l'économie, la nature et la culture**

Dans notre pays, la propreté et le maintien en bon état des bâtiments et des infrastructures répondent à une attente majeure de la société. Les exigences de cette dernière et des utilisateurs des équipements et des infrastructures en matière d'hygiène, de sécurité, de fonctionnement irréprochable et de la vision optique sont élevées. Les propriétaires et les utilisateurs des bâtiments publics et privés ainsi que des routes, chemins, parcs et espaces verts attendent que les risques d'accidents et d'atteinte à la santé soient considérablement réduits grâce aux travaux appropriés d'entretien, de nettoyage et de maintenance.

Sous l'angle économique, un entretien régulier effectué de manière professionnelle des bâtiments et des infrastructures préserve leur valeur et réduit les coûts d'assainissement. Du point de vue de l'économie publique, les coûts d'accidents et d'atteinte à la santé subséquents causés par un entretien et une maintenance insuffisants des équipements et des installations peuvent également être réduits.

Grâce, d'une part, à une préparation minutieuse des travaux de nettoyage, de maintenance, de contrôle et d'entretien, de maintien en bon état et de gestion en bonne et due forme des espaces verts et, d'autre part, à l'utilisation respectueuse de l'environnement des procédés et des produits, les agents d'exploitation fournissent une précieuse contribution à la nature et à l'environnement.

### 3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

L'aperçu suivant récapitule les compétences opérationnelles dont doit disposer une/un «agente/agent d'exploitation» au niveau CFC en fin de formation.

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles				
1	<b>Organisation du travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement</b>	1.1 Appliquer de manière autonome les mesures de protection de la santé et de sécurité au travail	1.2 Exécuter les travaux en assurant la qualité et le respect de l'environnement tout en ménageant les ressources	1.3 Assurer le stockage correct des matériaux de nettoyage et du matériel courant	1.4 Établir de manière compréhensible des rapports des travaux	1.5. Encadrer d'autres personnes
2	<b>Préparation et exécution des travaux de nettoyage et de la gestion des déchets</b>	2.1 Préparer et exécuter des travaux de nettoyage généraux d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments	2.2 Préparer et exécuter des travaux de nettoyage généraux d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées	2.3 Gérer les déchets et les matériaux de manière respectueuse de l'environnement		
3	<b>Préparation et exécution des travaux de maintenance et de contrôle</b>	3.1 Préparer et exécuter des travaux de maintenance et de contrôle du mobilier et d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments	3.2 Préparer et exécuter des travaux de maintenance et de contrôle d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées	3.3 Assurer la maintenance et le contrôle des appareils, des machines et des outils		
4	<b>Préparation et exécution des travaux d'entretien et de réparation des constructions</b>	4.1 Préparer et exécuter l'entretien et les réparations d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments	4.2 Préparer et exécuter des travaux d'entretien et de réparation d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées			
5	<b>Préparation et exécution des travaux d'entretien des espaces verts et des plantes</b>	5.1 Préparer et exécuter les travaux d'entretien des plantes à l'intérieur des bâtiments	5.2 Préparer et exécuter les travaux d'entretien des espaces verts à l'extérieur			

### 3.3 Niveau d'exigences

Le niveau d'exigences de la profession est décrit en détail dans le chapitre 4 (Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation) dans le cadre de niveaux taxonomiques (C1 – C6) dans les objectifs évaluateurs.

#### **4 Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation**

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Les différents objectifs évaluateurs sont à attribuer aux trois lieux de formation avec l'indication du niveau taxonomique:

- Entreprise formatrice
- Cours interentreprises (CIE)
- Ecole professionnelle (Ecole)

L'attribution des objectifs évaluateurs aux domaines spécifiques de la profession est marquée d'une croix (x) sous le domaine spécifique correspondant:

- Service conciergerie
- Service voirie

#### 4.1 Domaine de compétences opérationnelles 1: Organisation du travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement

##### 1. Domaine de compétences opérationnelles:

Organisation du travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement

##### 1.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Appliquer de manière autonome les mesures de protection de la santé et de sécurité au travail

Dans le cadre de leurs travaux quotidiens, les agents d'exploitation appliquent de manière autonome les prescriptions pertinentes en matière de protection de la santé et de sécurité au travail. Ils décident de manière autonome de l'application des mesures de protection idoines en fonction de la situation et des travaux. En fonction des travaux à effectuer, ils choisissent l'équipement individuel de protection approprié et, en cas de besoin, informent les interlocuteurs concernés par les travaux. Ils appliquent de manière responsable les prescriptions en matière de protection et de sécurité en fonction de leurs planifications. Au cours des travaux quotidiens, ils évaluent régulièrement si les dispositions de sécurité et les mesures de protection sont suffisamment efficaces et adaptées à la situation. Si une situation imprévue survient dans le cadre du travail, les agents d'exploitation y sont préparés et réagissent immédiatement en engageant les mesures appropriées.

1.1.1. Au cours des travaux quotidiens, les agents d'exploitation sont en mesure de planifier et d'appliquer, pour eux-mêmes, pour leur équipe et pour des tiers, les mesures de sécurité au travail et de protection de la santé.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.1.1.1	... appliquent les prescriptions pertinentes en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (solutions de branche, lignes directrices de la CFST, listes de contrôle SUVA,) ainsi que pour l'hygiène personnelle, ceci de manière correcte.	C3	C3		X	X
1.1.1.2	... applique les instructions du fabricant et distributeur a propos de la sécurité au travail et à la protection de la santé de manière correcte.	C3	C3		X	X
1.1.1.3	... planifient, pour l'exécution du travail quotidien, les mesures appropriées de sécurité et de protection de la santé et de l'hygiène personnelle, en tenant compte des directives de l'entreprise, également en ce qui concerne l'équipe et les tiers.	C5	C5		X	X
1.1.1.4	... sur la base des travaux à exécuter, préparent de manière correcte l'équipement individuel de protection.	C3	C3		X	X

1.1.1.5	... dans une situation donnée, se protègent eux-mêmes, leur équipe et des tiers, de manière conséquente, en appliquant les mesures appropriées.	C5	C5		X	X
1.1.1.6	... informent à temps et de manière compréhensible, sur mandat du supérieur, les groupes cibles concernés par les travaux à exécuter.	C3			X	X
1.1.1.7	...dans une situation concrète, apportent de manière appropriée les premiers secours.	C3	C3		X	X
<b>1.1.2.</b> Les agents d'exploitation disposent de connaissances approfondies sur les prescriptions et législations pertinentes relatives à la sécurité au travail, l'hygiène et la protection de la santé, les mesures de sécurité ainsi que sur les concepts de l'entreprise relatifs aux mesures de premiers secours, de sauvetage et de protection contre les incendies.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.1.2.1	... expliquent avec leurs propres termes leurs droits et leurs devoirs en ce qui concerne la sécurité aux travail, l'hygiène et la protection de la santé.			C2	X	X
1.1.2.2	... expliquent avec leurs propres termes les directives de la CFST, les listes de contrôle de la SUVA et les éléments des solutions de branche CSFT applicables à l'activité.			C2	X	X
1.1.2.3	... expliquent les différents niveaux de protection (pictogrammes de danger) ainsi que les dispositions relatives à l'équipement individuel de protection.			C2	X	X
1.1.2.4	... expliquent avec leurs propres termes l'utilisation correcte de l'équipement individuel de protection.			C2	X	X
1.1.2.5	... expliquent, avec leurs propres mots, le but et les principaux contenus des concepts de premiers secours, de sauvetage et de protection contre les incendies de l'entreprise.			C2	X	X
1.1.2.6	... décrivent de manière compréhensible, sous la forme d'une vue d'ensemble, l'organisation de leur propre entreprise.			C2	X	X
1.1.2.7	... décrivent de manière compréhensible le déroulement, dans des situations d'urgence, des secours dans leur propre entreprise.			C2	X	X

1.1.3. Les agents d'exploitation ont, dans toutes les situations, conscience des dangers et des risques que présentent les travaux et ils adoptent leur comportement en conséquence.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.1.3.1	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, les principaux matériaux, leurs propriétés ainsi que les risques qu'ils présentent pour la santé.			C2	X	X
1.1.3.2	... commentent, en utilisant leurs propres termes, l'étiquetage des matières dangereuses (pictogrammes de danger).			C2	X	X
1.1.3.3	... montrent pour quelles raisons il faut à tout moment s'attendre à des situations imprévues dans le cadre du travail.			C2	X	X
1.1.3.4	... décrivent des mesures judicieuses permettant d'identifier les dangers et les risques dans le cadre du travail.			C2	X	X
1.1.3.5	... à l'aide d'exemples concrets, décrivent le comportement à adopter dans des situations dangereuses.			C2	X	X
1.1.3.6	... commentent, en utilisant leurs propres termes, leur responsabilité en ce qui concerne la sécurité au travail et la protection de la santé des membres de l'équipe et de tiers.			C2	X	X
1.1.3.7	... explique de manière correcte les bases essentielles de la manipulation des conteneurs sous pression et bouteilles de gas.			C2	X	X
1.1.4. Les agents d'exploitation acceptent de travailler à l'extérieur et de ménager leur corps en appliquant les lois de l'ergonomie.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.1.4.1	... décrivent la manière appropriée de gérer le travail en plein air.			C2	X	X

1.1.4.2	... décrivent les mesures appropriées permettant de bien gérer les sollicitations physiques (basse température, canicule, pluie) du travail en plein air.			C2	X	X
<b>1.1.5.</b> Dans le cadre de leur travail quotidien, les agents d'exploitation sont capables d'évaluer, pour eux-mêmes, pour l'équipe et pour des tiers, le potentiel de risque des différents travaux et de décider quelles sont les mesures appropriées à prendre.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.1.5.1	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les dangers et les risques, les étapes de travail et les mesures de sécurité.			C5	X	X
1.1.5.2	... démontrent de manière claire quels sont dans une situation donnée les risques et dangers pour leur propre personne et pour des tiers.	C4	C4		X	X
1.1.5.3	... désignent correctement quelles sont, dans une situation donnée, les adaptations à effectuer dans le domaine de l'organisation du travail et de la sécurisation de leur propre personne et de tiers.	C3	C3		X	X
1.1.5.4	... évaluent régulièrement et de manière réaliste les risques et les dangers liés aux travaux.	C6	C6		X	X
1.1.5.5	... sur la base de leur évaluation, adaptent de manière appropriée l'organisation du travail et les mesures de sécurité en vue de protéger leur propre personne et des tiers.	C5	C5		X	X

**1.2. Compétence opérationnelle professionnelle:** Exécuter les travaux en assurant la qualité et le respect de l'environnement tout en ménageant les ressources

Les agents d'exploitation exécutent leur travail quotidien en assurant la qualité, le respect de l'environnement et en ménageant les ressources. Lors de la planification et de l'exécution des travaux, ils respectent les dispositions légales et les directives de l'entreprise. En fonction du mandat et des besoins des clients, ils prennent les mesures requises, choisissent les moyens auxiliaires appropriés en vue d'assurer la qualité convenue. Ils assurent une exécution du travail respectueuse des principes écologiques et des ressources, notamment sous l'angle du matériel et de l'équipement mais aussi de l'environnement. Ils trient le matériel en évaluant la possibilité de le recycler et éliminent les déchets de manière respectueuse de l'environnement. Les agents d'exploitation évaluent régulièrement si leur manière d'exécuter le travail satisfait aux exigences en matière de qualité et de protection de l'environnement. Au besoin, ils adaptent leur façon de travailler. Au terme du mandat, ils remettent à leur supérieur un commentaire sur l'exécution des travaux.

**1.2.1.** Les agents d'exploitation sont en mesure d'assurer la qualité, le respect des ressources et de l'environnement de leurs travaux personnels et de ceux de l'équipe.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.2.1.1	... tiennent judicieusement compte lors de la planification des travaux des aspects suivants: qualité, environnement et ressources.	C3			X	X
1.2.1.2	... exécutent les travaux dans une mesure judicieuse, dans le respect de la qualité, de l'environnement et des ressources.	C3			X	X
1.2.1.3	... trient les matériaux dans la perspective de leur recyclage.	C3	C3		X	X

**1.2.2.** Les agents d'exploitation disposent de connaissances approfondies des matériaux, de leur réutilisation et de leur élimination réglementaire, de l'utilisation respectueuse de l'environnement et des ressources, des appareils et des machines ainsi que des prescriptions légales et des directives de l'entreprise sur la qualité exigée et l'attitude respectueuse de l'environnement, des aspects de développement durable, d'efficacité énergétique et Cleantech.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.2.2.1	... expliquent, avec leurs propres termes, les prescriptions légales et les directives de l'entreprise relatives à la qualité et à l'environnement.			C2	X	X

1.2.2.2	... indiquent de manière logique les principales propriétés et l'utilisation des matériaux les plus courants (selon liste des matériaux).			C2	X	X
1.2.2.3	... indiquent de manière correcte les possibilités de réutilisation des matériaux les plus courants (selon liste des matériaux).			C2	X	X
1.2.2.4	... expliquent, à l'aide d'un exemple concret, l'utilisation respectueuse de l'environnement des machines et des appareils de l'entreprise.			C2	X	X
1.2.2.5	... explique au moyen d'exemples concrets la signification du développement durable, de l'efficacité énergétique et Cleantech pour la profession, de manière compréhensible.			C2	X	X
<b>1.2.3. Les agents d'exploitation savent qu'ils doivent rigoureusement assurer la qualité et préserver l'environnement tout en tenant compte des exigences des tiers.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.2.3.1	... expliquent, à l'aide d'un exemple concret, les conséquences possibles du non-respect des ressources, de l'environnement et de la qualité.			C2	X	X
1.2.3.2	... montrent, à l'aide d'un exemple, les conséquences possibles du non-respect des exigences de tiers.			C2	X	X
1.2.3.3	... expliquent de manière compréhensible l'importance de la préservation des biens et des équipements.			C2	X	X
1.2.3.4	... montre dans son domaine de compétence les possibilités d'engagement en matière de techniques de développement durable dans le quotidien professionnel.			C2	X	X

1.2.4. Les agents d'exploitation analysent régulièrement si leur manière de procéder ou celle de leur équipe satisfait aux exigences en matière de qualité et de protection de l'environnement et, le cas échéant, prennent les mesures qui s'imposent.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service concier-gerie	Service voirie
1.2.4.1	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne la qualité et la protection de l'environnement.			C5	X	X
1.2.4.2	... décrivent, à l'aide d'un exemple concret tiré de leur propre entreprise formatrice, le potentiel d'amélioration en ce qui concerne la qualité et la protection de l'environnement.			C2	X	X
1.2.4.3	... évaluent, dans une situation concrète, leur propre manière de procéder ou celle de leur équipe en ce qui concerne le respect des prescriptions en matière de qualité et de protection de l'environnement.	C4	C4		X	X
1.2.4.4	... choisissent, dans une situation concrète, les mesures appropriées visant l'optimisation du travail sous l'angle de la qualité et de la protection de l'environnement.	C5	C5		X	X

**1.3. Compétence opérationnelle professionnelle:** Assurer le stockage correct des matériaux de nettoyage et du matériel courant

Dans le cadre de l'inventaire et de contrôles réguliers, les agents d'exploitation assurent le stockage en bonne et due forme du matériel de nettoyage et du matériel courant. Ils planifient le contrôle du stock selon les directives de l'entreprise. Ils contrôlent de manière autonome l'état du stock en fonction des dates et de la quantité et, au besoin, passent commande du matériel requis. Ils contrôlent les bulletins de livraison du matériel livré. S'ils constatent des différences, ils contactent leur supérieur ou directement le fournisseur. Ils stockent les produits selon le principe premier livré / premier servi. Ils s'assurent de l'ordre et de la propreté du lieu de stockage et, au besoin, procèdent aux travaux nécessaires. Pour finir, ils adaptent la liste de l'inventaire.

**1.3.1.** Les agents d'exploitation sont en mesure d'assurer un stockage en bonne et due forme du matériel de nettoyage et du matériel courant.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.3.1.1	... planifient, de manière appropriée et selon les directives de l'entreprise, un contrôle simple des stocks.	C3		C3	X	X
1.3.1.2	... dressent, de manière autonome et selon les directives de l'entreprise, un inventaire correct des stocks.	C3			X	X
1.3.1.3	... passent commande de manière autonome (en tenant compte des aspects de sécurité) de nouveau matériel selon les directives de l'entreprise.	C3			X	X
1.3.1.4	... prennent livraison des marchandises commandées selon les directives de l'entreprise.	C3	C3		X	X
1.3.1.5	... appliquent correctement les mesures de sécurité requises pour le stockage du matériel de nettoyage et du matériel courant.	C3	C3		X	X
1.3.1.6	... stockent la marchandise selon le principe du premier livré / premier servi	C3	C3		X	X

1.3.2. Les agents d'exploitation disposent de connaissances approfondies des symboles de danger, des mesures de sécurité et des concepts de premiers secours en ce qui concerne le stockage du matériel de nettoyage et du matériel courant.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.3.2.1	... expliquent, correctement et sans moyen auxiliaire, la signification des symboles de danger les plus courants.			C2	X	X
1.3.2.2	... démontrent, à l'aide d'exemples concrets, les mesures de sécurité requises dans le cadre du stockage de matériel de nettoyage et de matériel courant.			C2	X	X
1.3.2.3	... commentent avec leurs propres termes le concept de premiers secours s'appliquant au stock de l'entreprise, notamment au stockage du matériel de nettoyage et du matériel courant.			C2	X	X
1.3.3. Les agents d'exploitation disposent des connaissances requises sur le stockage et l'entreposage corrects, sur l'inventaire et le domaine des commandes ainsi que sur les outils informatiques de l'entreprise.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.3.3.1	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les principes du stockage.			C2	X	X
1.3.3.2	... démontrent à l'aide d'un exemple concret le principe du First-in-First-out (premier arrivé, premier sorti).			C2	X	X
1.3.3.3	... expliquent de manière compréhensible la manière de dresser un inventaire.			C2	X	X
1.3.3.4	... décrivent de manière compréhensible les principales étapes d'un processus typique de stockage et de commande.			C2	X	X
1.3.3.5	... expliquent de manière compréhensible les liens entre la situation de départ, les étapes de travail et le résultat dans le cadre du stockage correct de matériel de nettoyage et de matériel courant.			C5	X	X

1.3.4. Les agents d'exploitation veillent à assurer l'ordre et la propreté dans les lieux de stockage.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.3.4.1	... décrivent à l'aide d'exemples les aspects essentiels qui caractérisent un stockage propre et ordonné.			C2	X	X
1.3.4.2	... expliquent à l'aide d'un exemple concret les conséquences possibles d'un stockage mal tenu.			C2	X	X
1.3.5. Les agents d'exploitation sont en mesure de contrôler le bon déroulement des principales étapes du stockage et, au besoin, de prendre à temps les mesures qui s'imposent.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.3.5.1	... contrôlent l'ordre et la propreté du lieu de stockage à l'aide d'une liste.	C4			X	X
1.3.5.2	... contrôlent de manière sûre et correcte le stockage des produits de nettoyage et du matériel courant à l'aide d'une liste de points judicieux à vérifier.	C4	C4		X	X
1.3.5.3	... suite au contrôle, engagent les mesures nécessaires pour assurer la bonne tenue des stocks.	C3	C3		X	X

**1.4. Compétence opérationnelle professionnelle:** Établir de manière compréhensible des rapports des travaux

Les agents d'exploitation établissent un rapport quotidien de leurs propres travaux et de ceux de l'équipe. Ils remplissent à cet effet le formulaire de l'entreprise sur les prestations fournies. Ils détaillent les travaux effectués en indiquant l'objet ou le bien, le volume de travail ainsi que le nombre de personnes, de machines, d'appareils et d'outils engagés. Au besoin, ils précisent les dimensions des lieux et établissent des esquisses. Ils vérifient la plausibilité, la compréhensibilité et la traçabilité des données saisies et transmettent les documents à leur supérieur.

**1.4.1.** Les agents d'exploitation sont en mesure de rendre compte de leurs propres travaux ou de ceux de l'équipe selon les directives de l'entreprise.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.4.1.1	... recueillent les informations nécessaires sur les travaux exécutés pour établir le rapport selon les directives de l'entreprise.	C3			X	X
1.4.1.2	... établissent des rapports de travail complets selon les directives de leur supérieur.	C3			X	X
1.4.1.3	... indiquent les dimensions des lieux et établissent des esquisses simples sur les travaux exécutés.	C3			X	X

**1.4.2.** Les agents d'exploitation disposent des connaissances de base sur la manière d'établir un rapport mentionnant des dimensions et accompagné d'esquisses simples sur leurs propres travaux ou sur ceux de l'équipe.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.4.2.1	... expliquent avec leurs propres termes les principales indications que doit comprendre une documentation sur les travaux effectués.			C2	X	X
1.4.2.2	... expliquent avec leurs propres termes les données que doit contenir une esquisse.			C2	X	X
1.4.2.3	... établissent, selon modèle, un rapport écrit simple pour une situation de travail typique.			C3	X	X

1.4.2.4	... établissent, pour une situation de travail typique, une esquisse comprenant toutes les indications requises.			C3	X	X
1.4.2.5	... établissent, pour une situation de travail typique, une esquisse des lieux ou d'un objet avec les dimensions et toutes les indications requises.			C3	X	X
<b>1.4.3.</b> Les agents d'exploitation veillent à établir, dans les délais et de manière compréhensible, un rapport de leurs propres travaux ou de ceux effectués par l'équipe.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.4.3.1	... expliquent à l'aide d'un exemple concret les conséquences possibles de rapports qui n'ont pas été établis dans les délais.			C2	X	X
1.4.3.2	... montrent à l'aide d'un exemple les problèmes que posent les rapports qui manquent de clarté.			C2	X	X
<b>1.4.4.</b> Les agents d'exploitation sont capables de vérifier l'exhaustivité, la plausibilité et la traçabilité des données de leurs rapports et, au besoin, de les compléter.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.4.4.1	... à l'aide d'un exemple concret, expliquent de manière compréhensible les liens entre la situation de départ, les étapes de travail et le résultat dans le contexte de l'établissement des rapports de travail.			C5	X	X
1.4.4.2	... sur la base d'une situation donnée, contrôlent un rapport quant à son exhaustivité, l'exactitude des contenus et leur traçabilité et, au besoin, complètent le rapport.			C4	X	X
1.4.4.3	... contrôlent leurs propres rapports quant à leur exhaustivité, l'exactitude des contenus et leur traçabilité et, au besoin, complètent les rapports.	C4			X	X

**1.5. Compétence opérationnelle professionnelle:** Encadrer d'autres personnes

Dans le cadre de petits mandats et de leurs propres compétences opérationnelles, les agents d'exploitation encadrent d'autres personnes dans l'entreprise telles que des personnes en formation ou des collaborateurs. Ils leur transmettent de manière compétente des ordres clairs, leur expliquent le déroulement des travaux et les mesures de protection de la santé et de l'environnement, ainsi que le fonctionnement des appareils et des machines. Ils donnent des feed-back objectifs aux personnes en formation ou aux collaborateurs sur l'exécution de leur travail. Les agents d'exploitation transmettent également des mandats à des collaborateurs d'autres entreprises. En fonction du mandat ou sur la base d'une liste de contrôle, ils contrôlent les rapports établis par les personnes en formation ainsi que les livraisons ou les prestations de tiers et, au besoin, engagent les mesures requises.

**1.5.1.** Les agents d'exploitation sont capables, dans le cadre de petits mandats et de leurs propres compétences opérationnelles, d'encadrer d'autres personnes de l'entreprise.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service concier-gerie	Service voirie
1.5.1.1	... encadrent, en tenant compte du niveau et dans le cadre de leurs propres compétences opérationnelles, des collaborateurs et des tiers dans l'exécution de travaux qui doivent être répétés périodiquement.	C5			X	X
1.5.1.2	... transmettent de manière compréhensible des mandats à des collaborateurs et à des tiers.	C3		C3	X	X
1.5.1.3	... rendent les tiers attentifs de manière appropriée au respect des mesures de sécurité, de protection de la santé et l'environnement.	C3		C3	X	X
1.5.1.4	... donnent aux collaborateurs des feedback objectifs sur l'exécution de leur travail.	C3		C3	X	X
1.5.1.5	... instruisent de manière appropriée les tiers sur l'exécution des mandats à réaliser pour l'entreprise.	C3			X	X

<b>1.5.2. Les agents d'exploitation possèdent des connaissances approfondies des biens et structures de l'entreprise, des processus et des étapes de travail et de leurs interdépendances, des directives en matière de protection de la santé et de l'environnement ainsi que de l'équipement et des appareils disponibles.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.5.2.1	... décrivent de manière compréhensible, à l'aide d'exemples concrets, les biens et les structures de l'entreprise ainsi que leurs particularités.			C2	X	X
1.5.2.2	... expliquent de manière compréhensible à des tiers le déroulement typique des processus de travail de leur propre domaine de compétences opérationnelles.			C2	X	X
1.5.2.3	... montrent, à l'aide d'exemples typiques en lien avec leur propre domaine de compétences opérationnelles, quelles sont les directives applicables dans le domaine de la protection de la santé et de l'environnement.			C2	X	X
1.5.2.4	... expliquent, à l'aide d'exemples concrets, quels sont les équipements et les appareils de l'entreprise ainsi que leur utilisation.			C2	X	X
<b>1.5.3. Les agents d'exploitation disposent de connaissances approfondies sur la manière d'instruire les personnes, en fonction du niveau et de façon compétente, et de leur transmettre ainsi un mandat de travail clair ainsi que des feed-back objectifs au terme de leur travail.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.5.3.1	... décrivent les éléments indispensables d'un mandat de travail clair.			C2	X	X
1.5.3.2	... à l'aide d'un exemple concret, montrent les conséquences possibles d'un mandat transmis de manière inappropriée et qui ne tient pas compte du niveau.			C2	X	X
1.5.3.3	... expliquent les principaux éléments d'un feed-back objectif relatif à l'exécution d'un mandat.			C2	X	X

<b>1.5.4. Les agents d'exploitaiton ont conscience de leur rôle de modèle en ce qui concerne l'exécution en bonne et due forme des travaux, la sécurité au travail, la protection de la santé, de l'environnement et de leur devoir de sensibiliser les tiers à ces aspects.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.5.4.1	... expliquent, à l'aide d'exemples concrets, les conséquences possibles de travaux qui n'ont pas été exécutés de manière appropriée.			C2	X	X
1.5.4.2	... expliquent avec leurs propres termes leur rôle de modèle vis-à-vis des collaborateurs et de tiers.			C2	X	X
1.5.4.3	... dans une situation concrète donnée, rappellent de manière compétente à des tiers la nécessité d'exécuter le travail de façon adéquate, de respecter les mesures de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement.			C3	X	X
<b>1.5.5. Les agents d'exploitation sont en mesure de contrôler les prestations et les travaux mandatés et, au besoin, d'engager les mesures requises.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
1.5.5.1	... à l'aide d'un exemple concret, expliquent de manière compréhensible les liens entre la situation de départ, les étapes de travail et le résultat dans le contexte de l'instruction de tiers.			C5	X	X
1.5.5.2	... contrôlent l'exécution adéquate des travaux mandatés.	C4			X	X
1.5.5.3	... contrôlent les livraisons et les prestations de tiers en fonction du mandat ou sur la base d'une liste de contrôle.	C4			X	X
1.5.5.4	... dans une situation donnée, ordonnent des mesures d'amélioration de travaux exécutés par des collaborateurs ou des tiers.	C3			X	X

## 4.2 Domaine de compétences opérationnelles 2: Préparation et exécution des travaux de nettoyage et de la gestion des déchets

### 2. Domaine de compétences opérationnelles:

Préparation et exécution des travaux de nettoyage et de la gestion des déchets

#### 2.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Préparer et exécuter des travaux de nettoyage généraux d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments

Les agents d'exploitation procèdent aux nettoyages à fond, aux nettoyages intermédiaires, aux nettoyages d'entretien et aux nettoyage spéciaux à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments. Ils reçoivent les mandats de leur supérieur, sur la base de la planification établie ou de la description des tâches. En cas de besoin, ils demandent des précisions et se rendent par exemple sur les lieux où le nettoyage devra être effectué. Ils fixent l'objectif du nettoyage et planifient les travaux en conséquence. Suivant le cas, ils informent avec un panneau ou un avis écrit les habitants ou les utilisateurs concernés des travaux prévus. Les agents d'exploitation préparent le matériel, les appareils et les machines et procèdent de manière compétente aux différentes étapes du nettoyage. S'ils sont confrontés à une situation imprévue, ils réagissent à l'aide de mesures efficaces. Afin de protéger les tiers, ils posent des signalisations temporaires sur les lieux des travaux. Une fois les travaux de nettoyage terminés, ils contrôlent une nouvelle fois la qualité de l'exécution. En cas de besoin, ils procèdent aux adaptations et aux améliorations requises. Les agents d'exploitation nettoient et rangent le matériel, les appareils et les machines selon les directives. Ils éliminent les déchets de manière appropriée et respectueuse de l'environnement. A la fin des travaux, ils établissent un rapport et le font signer par leur supérieur.

2.1.1. Les agents d'exploitation sont capables de préparer et d'exécuter, selon la planification établie, des nettoyages à fond, des nettoyages intermédiaires, des nettoyages d'entretien et des nettoyage spéciaux sur des installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.1.1.1	... fixent les objectifs des nettoyages à fond, des nettoyages intermédiaires, des nettoyages d'entretien et des nettoyage spéciaux à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.	C3	C3		X	
2.1.1.2	... planifient de manière autonome les travaux à exécuter pour les nettoyages à fond, les nettoyages intermédiaires, les nettoyages d'entretien et les nettoyage spéciaux à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.	C3	C3		X	
2.1.1.3	... préparent de manière autonome les travaux à exécuter pour les nettoyages à fond, les nettoyages intermédiaires, les nettoyages d'entretien et les nettoyage spéciaux à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.	C3	C3		X	

2.1.1.4	... exécutent de manière compétente, efficiente, sûre, écologique et hygiénique les nettoyages à fond, les nettoyages intermédiaires, les nettoyages d'entretien et les nettoyage spéciaux des installations sanitaires et des zones humides.	C3	C3		X	
2.1.1.5	... exécutent de manière compétente, efficiente, sûre, écologique et hygiénique des nettoyages d'entretien à l'intérieur des bâtiments.	C3	C3			X
2.1.1.6	... exécutent de manière compétente, efficiente, sûre et écologique les nettoyages à fond, les nettoyages intermédiaires, les nettoyages d'entretien et les nettoyage spéciaux des autres installations à l'intérieur des bâtiments.	C3	C3		X	
2.1.1.7	... utilisent de manière sûre et compétente les appareils et les produits courants de nettoyage selon les directives du fabricant (fiche de données de sécurité) ou mode d'emploi à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.	C3	C3		X	X
2.1.1.8	... procèdent au dosage correct du point de vue économique et écologique des produits et moyens de nettoyage courants utilisés pour le nettoyage à l'intérieur des bâtiments.	C3	C3		X	X
2.1.1.9	... nettoient et rangent le matériel conformément aux directives.	C3	C3		X	X
2.1.1.10	... éliminent les déchets de manière sûre et appropriée et respectueuse de l'environnement.	C3	C3		X	X
<b>2.1.2. Les agents d'exploitation disposent de connaissances approfondies des biens et objets à nettoyer, des matériaux, des sortes de revêtement, des mesures de sécurité et d'information requises ainsi que des appareils et produits de nettoyage de l'entreprise et de leur utilisation à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.</b>						
Objectifs évalu- teurs	Les agents d'exploitation...	Entre- prise	CIE	Ecole	Service concier- gerie	Service voirie
2.1.2.1	... décrivent de manière compréhensible les principaux biens et objets de l'entreprise et leurs particularités.			C2	X	X
2.1.2.2	... savent identifier les matériaux et les sortes de revêtements courants dans une liste d'exemples.			C2	X	X

2.1.2.3	... expliquent à une personne du métier à quoi il convient de veiller lors du nettoyage des principaux revêtements de sol sur la base des propriétés de ceux-ci.			C2	X	X
2.1.2.4	... expliquent avec leurs propres termes l'utilisation des appareils et des produits de nettoyage courants utilisés pour l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
2.1.2.5	... calculent correctement en pourcentage et à l'aide de la règle de trois le dosage des produits de nettoyage utilisés pour l'intérieur des bâtiments.			C3	X	X
2.1.2.6	... décrivent les mesures de sécurité requises pour les travaux de nettoyage à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments, y compris les EPI selon les directives du fabricant (fiches de données de sécurité) ou mode d'emploi.			C2	X	X
2.1.2.7	... décrivent, à l'aide d'un exemple concret, de quelle manière les personnes concernées par les travaux de nettoyage à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments sont informées.			C2	X	X
<b>2.1.3. Les agents d'exploitation possèdent des connaissances de base sur la planification, le déroulement optimal des travaux de nettoyage à l'intérieur des bâtiments ainsi que sur la lutte antiparasite.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.1.3.1	... décrivent avec leurs propres termes les étapes requises pour la préparation des travaux de nettoyage à l'intérieur des bâtiments.			C2	X	X
2.1.3.2	... savent identifier correctement les sortes de salissures à l'intérieur des bâtiments sur la base d'exemples données.			C2	X	X
2.1.3.3	... décrivent, à l'aide de leurs propres termes, les notions suivantes : nettoyage à fond, nettoyage d'entretien, nettoyage intermédiaire et nettoyage spécial.			C2	X	X
2.1.3.4	... expliquent avec leurs propres mots le déroulement du nettoyage à fond, du nettoyage d'entretien, du nettoyage intermédiaire et du nettoyage spécial des parties ci-après des bâtiments : installations sanitaires et zones humides, salles de classe, bureaux, offices, salles de conférences, salles de sport, cantines, couloirs, escaliers, locaux techniques.			C2	X	X

2.1.3.5	... expliquent avec leurs propres termes l'importance du nettoyage pour la préservation des éléments du bâtiment.			C2	X	X
2.1.3.6	... expliquent avec leurs propres termes les principes de traitement des parasites à l'intérieur des bâtiments.			C2	X	X
<b>2.1.4. Les agents d'exploitation veillent à informer en temps voulu les tiers concernés des travaux de nettoyage prévus.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.1.4.1	... expliquent, sur la base d'un exemple concret, pour quelles raisons il est important d'informer suffisamment tôt les personnes concernées sur les travaux prévus.			C2	X	X
2.1.4.2	... montrent, à l'aide d'un exemple concret, les conséquences possibles de l'absence d'information des personnes concernées sur les travaux prévus.			C2	X	X
<b>2.1.5. Dans le cadre de leurs travaux de nettoyage à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments, les agents d'exploitaiton utilisent les produits de nettoyage de façon économique et écologique et veillent à être aimables avec les clients et les tiers.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.1.5.1	... expliquent avec leurs propres mots les principes du dosage économique et écologique des produits de nettoyage à l'intérieur des bâtiments.			C2	X	X
2.1.5.2	... montrent à l'aide d'un exemple concret la manière d'entretenir des relations aimables avec les clients et les tiers.			C2	X	X
2.1.5.3	... expliquent sur la base d'un exemple concret les conséquences possibles d'une relation inappropriée avec les clients et les tiers.			C2	X	X

**2.1.6.** Les agents d'exploitation sont en mesure d'évaluer de manière autonome les travaux de nettoyage à effectuer sur la base des mandats, le degré des salissures sur place, d'en déduire, en fonction de la situation, les étapes de travail nécessaires et de contrôler l'exécution des travaux.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service concier-gerie	Service voirie
2.1.6.1	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les travaux de nettoyage à l'intérieur du bâtiment.			C5	X	X
2.1.6.2	... déterminent, dans une situation concrète, le degré de salissure à l'intérieur des bâtiments.	C4	C4		X	
2.1.6.3	... en fonction du degré de salissure, déterminent la technique de nettoyage à l'intérieur des bâtiments.	C3	C3		X	
2.1.6.4	... contrôlent l'exécution en bonne et due forme des travaux de nettoyage à l'intérieur des bâtiments.	C4	C4		X	X

**2.2. Compétence opérationnelle professionnelle:** Préparer et exécuter des travaux de nettoyage généraux d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées

Les agents d'exploitation procèdent aux travaux de nettoyage d'entretien et de nettoyage spéciaux à l'extérieur des bâtiments, sur des surfaces consolidées et des systèmes d'évacuation des eaux. Ils reçoivent les mandats de leur supérieur, sur la base de la planification existante ou de la description des tâches. En cas de besoin, ils demandent des précisions et se rendent par exemple sur les lieux où le nettoyage devra être effectué. Ils fixent l'objectif du nettoyage et planifient les travaux en conséquence. Ils posent préalablement les signalisations temporaires nécessaires pour leur propre protection, celle des utilisateurs et des passants. Les agents d'exploitation préparent le matériel, les appareils et les machines et procèdent de manière appropriée aux différentes étapes du nettoyage. S'ils sont confrontés à une situation imprévue ou à des conditions météorologiques extrêmes, ils réagissent à l'aide de mesures efficaces. Une fois les travaux de nettoyage terminés, ils contrôlent une nouvelle fois la qualité de l'exécution. En cas de besoin, ils procèdent aux adaptations et aux améliorations requises. Les agents d'exploitation nettoient et rangent le matériel, les appareils et les machines selon les directives. Ils éliminent les déchets de manière appropriée et respectueuse de l'environnement. A la fin des travaux, ils établissent un rapport et le font signer par leur supérieur.

**2.2.1.** Les agents d'exploitation sont capables de préparer et d'exécuter, selon la planification établie, des nettoyages d'entretien et des nettoyages spéciaux sur des installations, des biens et des équipements, des installations extérieures et sur des surfaces consolidées extérieures.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.2.1.1	... fixent l'objectif des nettoyages d'entretien et des nettoyages spéciaux à l'extérieur, sur des surfaces consolidées et des systèmes d'évacuation des eaux.	C3	C3			X
2.2.1.2	... planifient les travaux des nettoyage d'entretien et des nettoyage spéciaux à l'extérieur, sur des surfaces consolidées et des systèmes d'évacuation des eaux.	C3	C3			X
2.2.1.3	... préparent les travaux des nettoyage d'entretien et des nettoyage spéciaux à l'extérieur, sur des surfaces consolidées et des systèmes d'évacuation des eaux.	C3	C3			X
2.2.1.4	... procèdent aux nettoyages d'entretien et aux nettoyages spéciaux en utilisant de manière compétente, efficace, sûre et écologique des balayeuses (hors du domaine public), des appareils de nettoyage à haute pression et des outils à main.	C3	C3			X
2.2.1.5	... procèdent aux nettoyages d'entretien des installations extérieures en utilisant de manière compétente, efficace, sûre et écologique des balayeuses (hors du domaine public), des appareils de nettoyage à haute pression et des outils à main.	C3	C3		X	

2.2.1.6	... utilisent, de manière sûre et en fonction du domaine d'application, les moyens et produits de nettoyage courants selon les directives du fabricant (fiche de données de sécurité) ou mode d'emploi, pour les installations extérieures.	C3	C3		X	X
2.2.1.7	... procèdent au dosage correct du point de vue économique et écologique des produits et moyens de nettoyage courants utilisés pour le nettoyage des aménagements extérieurs.	C3	C3		X	X
2.2.1.8	... utilisent, en fonction de la situation, les moyens de déneigement et de lutte contre le verglas de manière économique et écologique.	C3			X	X
2.2.1.9	... nettoient et rangent le matériel conformément aux directives.	C3	C3		X	X
2.2.1.10	... éliminent les déchets de manière sûre, appropriée et respectueuse de l'environnement.	C3	C3		X	X
<b>2.2.2.</b> Les agents d'exploitation disposent de connaissances approfondies des biens et objets à nettoyer, du matériel, des sortes de revêtement, des mesures de sécurité et d'information requises ainsi que des appareils et produits de nettoyage de l'entreprise et de leur utilisation à l'extérieur.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.2.2.1	... décrivent de manière compréhensible les différentes sortes de biens et d'objets et leurs particularités.			C2	X	X
2.2.2.2	... savent identifier les surfaces parmi des exemples donnés.			C2	X	X
2.2.2.3	... expliquent à une personne du métier à quoi il convient de veiller lors du nettoyage des surfaces sur la base des propriétés de ceux-ci.			C2	X	X
2.2.2.4	... expliquent avec leurs propres termes l'utilisation des moyens de nettoyage courants et leurs domaines d'utilisation en extérieur.			C2	X	X
2.2.2.5	... calculent correctement en pourcentage et à l'aide de la règle de trois le dosage des produits de nettoyage utilisés pour les aménagements extérieurs.			C3	X	X

2.2.2.6	... décrivent les mesures de sécurité requises y compris les EPI selon les directives du fabricant (fiche de données de sécurité) pour les travaux de nettoyage à l'extérieur.			C2	X	X
2.2.2.7	... décrivent, à l'aide d'un exemple concret, de quelle manière les personnes concernées par les travaux de nettoyage à l'extérieur sont informées.			C2	X	X
<b>2.2.3.</b> Les agents d'exploitation possèdent des connaissances de base sur la planification, le déroulement optimal des travaux de nettoyage à l'extérieur ainsi que sur la lutte antiparasite.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.2.3.1	... décrivent avec leurs propres termes les étapes requises pour la préparation des travaux de nettoyage à l'extérieur.			C2	X	X
2.2.3.2	... savent identifier correctement les sortes de salissures des aménagements extérieurs sur la base d'exemples données.			C2	X	X
2.2.3.3	... expliquent avec leurs propres termes le déroulement des nettoyages d'entretien et des nettoyages spéciaux (nettoyage des graffiti y compris) des aménagements extérieurs ci-après: chemins et surfaces consolidées, places, places de jeux, parcs, fontaines et canaux.			C2	X	X
2.2.3.4	... expliquent avec leurs propres termes les particularités majeures du nettoyage à l'extérieur par tous les temps et au fil des saisons.			C2	X	X
2.2.3.5	... expliquent avec leurs propres termes les bases du nettoyage d'entretien et du nettoyage spécial à l'extérieur en mentionnant les moyens courants de déblayer la neige et de lutter contre le verglas.			C2	X	X
2.2.3.6	... expliquent avec leurs propres termes l'importance du nettoyage pour la préservation des corps de bâtiments et des installations extérieures.			C2	X	X
2.2.3.7	... expliquent avec leurs propres termes les principes de traitement des parasites dans le domaine extérieur.			C2	X	X
2.2.3.8	... décrivent les directives pertinentes du traitement approprié des déchets dans le domaine extérieur (p. ex. les boues).			C2	X	X

<b>2.2.4.</b> Dans le cadre de leurs travaux de nettoyage dans le domaine extérieur, les agents d'exploitation utilisent les produits de nettoyage de façon économique et écologique et veillent à être aimables avec les clients et les tiers.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.2.4.1	... expliquent avec leurs propres mots les principes du dosage économique et écologique des produits de nettoyage dans le domaine extérieur.			C2	X	X
2.2.4.2	... montrent à l'aide d'un exemple concret la manière d'entretenir des relations aimables avec les clients et les tiers.			C2	X	X
2.2.4.3	... expliquent sur la base d'un exemple concret les conséquences possibles d'une relation inappropriée avec les clients et les tiers.			C2	X	X
<b>2.2.5.</b> Les agents d'exploitation sont en mesure d'évaluer de manière autonome les travaux de nettoyage à effectuer sur la base des mandats, le degré des salissures sur place, d'en déduire, en fonction de la situation, les étapes de travail nécessaires et de contrôler l'exécution des travaux.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.2.5.1	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les travaux de nettoyage dans le domaine extérieur.			C5	X	X
2.2.5.2	... déterminent, dans une situation concrète, le degré de salissure des installations extérieures.	C4	C4			X
2.2.5.3	... en fonction du degré de salissure, choisissent les techniques de nettoyage appropriées pour le domaine extérieur.	C3	C3			X
2.2.5.4	... contrôlent l'exécution en bonne et due forme des travaux de nettoyage à l'extérieur et, au besoin, apportent les corrections nécessaires.	C4	C4		X	X

**2.3. Compétence opérationnelle professionnelle:** Gérer les déchets et les matériaux de manière respectueuse de l'environnement

Les agents d'exploitation gèrent les déchets et les matériaux de manière sûre et respectueuse de l'environnement. En fonction du contexte de l'entreprise, ils s'occupent également des déchetteries internes et publiques. Ils reçoivent les mandats de leur supérieur ou sur la base de la planification existante. En cas de besoin, ils recueillent des informations sur le mandat ou demandent des clarifications. Ils planifient le dépôt et l'aménagement de manière sûre et compétente. Ils réceptionnent les déchets et, au besoin, soutiennent les clients dans le cadre du recyclage et du tri des déchets. Dans des situations imprévues, ils réagissent rapidement et engagent les mesures nécessaires. Les agents d'exploitation contrôlent régulièrement si le recyclage est effectué de manière sûre et professionnelle et, en cas de besoin, procèdent aux adaptations requises. Ils mandatent en cas de besoin l'entreprise de traitement des déchets de vider les bennes Ils gèrent l'accès à la déchetterie de manière compétente. Au terme des travaux, ils établissent le rapport.

**2.3.1.** Les agents d'exploitation sont capables d'éliminer les déchets et les matériaux de manière sûre et respectueuse de l'environnement et de gérer de manière autonome les lieux de dépôt internes à l'entreprise ou publics.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.3.1.1	... exécutent des travaux de tri et traitement des déchets selon les prescriptions et de manière sûre et respectueuse de l'environnement.	C3			X	X
2.3.1.2	... préparent en temps voulu les déchets et matériaux pour l'enlèvement.	C3			X	X
2.3.1.3	... trient les matériaux selon les prescriptions légales.	C3	C3		X	X
2.3.1.4	... soutiennent les clients pour le tri des déchets.	C3			X	X
2.3.1.5	... stockent les déchets et les matériaux à éliminer selon les prescriptions légales.	C3	C3		X	X
2.3.1.6	... instruisent, calmement et de manière compétente, les clients sur la manière correcte d'éliminer les déchets.	C3			X	X
2.3.1.7	... s'occupent sur mandat d'une petite déchetterie interne à l'entreprise.	C3				X
2.1.3.8	... se protège à l'aide des EPI contre les matières dangereuses et portant atteinte à la santé.	C3	C3		X	X

2.3.2. Les agents d'exploitation disposent de vastes connaissances sur les matériaux, les prescriptions légales sur le tri et l'élimination correcte des déchets ainsi que sur la protection de l'environnement et des eaux, sur les matières dangereuses, sur les classes de toxicité des produits chimiques et sur les différentes sortes de décharge.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.3.2.1	... expliquent, à l'aide de leurs propres termes, les principaux cycles des matières.			C2	X	X
2.3.2.2	...expliquent, à l'aide de leurs propres termes, l'importance et les propriétés des matériaux les plus courants.			C2	X	X
2.3.2.3	... citent par cœur les matières recyclables les plus courantes.			C1	X	X
2.3.2.4	... décrivent, à l'aide de leurs propres mots, les principes actuels qui régissent l'élimination respectueuse de l'environnement des matériaux les plus courants.			C2	X	X
2.3.2.5	... citent, à l'aide d'exemples, les conséquences sur les cycles des matières d'une élimination inappropriée des matériaux.			C2	X	X
2.3.2.6	... commentent les prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement et des eaux sous l'angle de la gestion et valorisation des déchets.			C2	X	X
2.3.2.7	... décrivent à une tierce personne les voies usuelles de l'élimination des déchets.			C2	X	X
2.3.2.8	... déterminent les matières dangereuses et les classes de toxicité sur la base des symboles de danger.			C2	X	X
2.3.2.9	... décrivent avec leurs propres termes les différentes sortes de décharge.			C2	X	X

<b>2.3.3. Les agents d'exploitation font appel à leur supérieur ou à un spécialiste s'ils sont confrontés à des matériaux qu'ils ne connaissent pas.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.3.3.1	... identifient, dans le cadre de l'entreprise, les matières dangereuses sur la base des pictogrammes symboles de danger et se protègent en conséquence.	C4	C4		X	X
2.3.3.2	... expliquent, à l'aide d'un exemple, la possibilité de se procurer des informations sur des matériaux qu'ils ne connaissent pas.			C2	X	X
2.3.3.3	... décrivent, à l'aide d'un exemple concret, quelles peuvent être les conséquences s'ils ne font pas appel à un spécialiste lorsqu'ils sont confrontés à des matériaux qu'ils ne connaissent pas.			C2	X	X
<b>2.3.4. Les agents d'exploitation sont en mesure de contrôler le déroulement approprié et conforme au mandat des travaux de gestion des déchets et, au besoin, de prendre les mesures qui s'imposent.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
2.3.4.1	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les travaux de gestion déchets et des matériaux.			C5	X	X
2.3.4.2	... contrôlent les travaux de gestion des déchets sur la base du mandat conféré par son supérieur.	C4			X	X
2.3.4.3	... proposent, sur la base du contrôle des travaux de gestion des déchets, des adaptations et des améliorations appropriées.	C3			X	X

### 4.3 Domaine de compétences opérationnelles 3: Préparation et exécution des travaux de maintenance et de contrôle

#### 3. Domaine de compétences opérationnelles:

Préparation et exécution des travaux de maintenance et de contrôle

**3.1. Compétence opérationnelle professionnelle:** Préparer et exécuter des travaux de maintenance et de contrôle du mobilier et d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments

Les agents d'exploitation procèdent régulièrement, selon le plan de travail établi, à des travaux de maintenance et de contrôle du mobilier et d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments. Ces travaux sont effectués sur des installations de chauffage, de ventilation, sanitaires, détecteurs d'incendie ainsi que des systèmes d'évacuation des eaux tels que des canalisations, ainsi que du contrôle optique d'installations électriques. Le mandat leur est décerné par leur supérieur, sur la base du plan de travail établi ou suite à un incident imprévu (p. ex panne de chauffage). Les agents d'exploitation clarifient le mandat avec leur supérieur. A l'aide de panneaux ou d'affiches et de signalisations temporaires, ils informent les groupes cibles visés des travaux prévus et des éventuelles conséquences. Ils planifient le temps nécessaire et réunissent à l'aide d'une liste de contrôle le matériel, l'équipement et les appareils requis. Ils contrôlent et entretiennent les biens et les objets selon les directives techniques et celles de l'entreprise. Ils documentent les travaux qu'ils effectuent. Lors d'incidents, ils fixent les priorités et engagent les mesures immédiates nécessaires. Une fois le travail exécuté, ils contrôlent le bon fonctionnement de l'infrastructure ou de l'objet. Ils vérifient notamment si toutes les tâches de la liste de contrôle ont été effectuées et fournissent à leur supérieur un feed-back relatif à l'exécution du mandat.

**3.1.1.** Les agents d'exploitation sont capables de préparer et d'exécuter, selon la planification établie, la maintenance et le contrôle du mobilier et des installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.1.1.1	... préparent les tournées de contrôle et les travaux de maintenance à l'intérieur des bâtiments sur la base d'un mandat ou d'une liste de contrôle.	C3			X	
3.1.1.2	... à l'aide de panneaux ou d'affiches et de signalisations temporaires, informent les groupes cibles visés des travaux prévus et des éventuelles conséquences.	C3			X	
3.1.1.3	... exécutent les tournées de contrôle spécifiques à l'entreprise à l'intérieur des bâtiments sur la base d'une liste de contrôle.	C3			X	
3.1.1.4	... vérifient, sur la base d'une liste de contrôle, les extincteurs et les équipements de lutte contre les incendies.	C3		C3	X	X

3.1.1.5	... contrôlent de manière appropriée, selon les directives applicables, les disjoncteurs de courant de défaut (DDR), et annonce les dérangements à son supérieur.	C3		C3	X	X
3.1.1.6	... aèrent les locaux de manière à renouveler l'air et à obtenir la bonne température.	C3			X	
3.1.1.7	... règlent de manière optimale les minuteurs et les détecteurs de mouvement.	C3			X	X
3.1.1.8	... contrôlent de manière optique, les installations de chauffage, les installations électriques et de ventilation ainsi que les installations sanitaires, à l'aide d'une liste de contrôle.	C3	C3		X	
3.1.1.9	... selon les directives de l'entreprise, exécutent des travaux de maintenance simples sur des installations de chauffage et de ventilation.	C3			X	
3.1.1.10	... exécutent des travaux de maintenance simples, selon les directives de l'entreprise, sur des installations sanitaires.	C3			X	
3.1.1.11	... contrôlent de manière sûre, sur la base d'une liste de contrôle, les gaines et puits à l'intérieur des bâtiments.	C3			X	
3.1.1.12	... contrôlent de manière sûre, sur la base d'une liste de contrôle, les systèmes d'évacuation des eaux à l'intérieur des bâtiments.	C3			X	
3.1.1.13	... optimisent de manière appropriée la quantité d'eau dans les chasses d'eau et autres réservoirs.	C3	C3		X	
3.1.1.14	... contrôlent, de manière sûre et sur la base d'une liste de contrôle, les stores et autres système d'ombrage.	C3			X	
3.1.1.15	... dans une situation concrète, met en oeuvre les mesures courantes d'économie d'énergie et d'eau à l'intérieur des bâtiments.	C3	C3		X	

3.1.2. Les agents d'exploitation disposent de connaissances approfondies des éléments à l'intérieur des bâtiments et sur les corps de bâtiments, des mesures de protection contre les incendies, des sorties de secours ainsi que des dispositions en cas d'urgence.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.1.2.1	... décrivent à l'aide de leurs propres termes les principales caractéristiques des éléments à l'intérieur des bâtiments et sur les corps des bâtiments.			C2	X	X
3.1.2.2	... expliquent à l'aide de leurs propres termes les principes de la protection contre les incendies et les mesures d'évacuation à l'intérieur des bâtiments.			C2	X	X
3.1.2.3	... décrivent le concept de l'entreprise en matière de protection contre les incendies et pour les cas d'urgence.			C2	X	X
3.1.2.4	... décrivent une sortie de secours concrète de leurs propre entreprise.			C2	X	X
3.1.3. Les agents d'exploitation ont des aptitudes techniques de base ainsi que des connaissances de base des mesures de communication et du déroulement systématique des opérations de maintenance et de contrôle à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.1.3.1	... expliquent avec leurs propres termes les installations suivantes: installations de chauffage, de ventilation, électroniques, sanitaires, de détection des incendies, les réseaux de conduite d'eau, les systèmes d'évacuation des eaux et les canalisations.			C2	X	X
3.1.3.2	... expliquent avec leurs propres termes les listes de contrôle simples pour les installations suivantes: installations de chauffage, de ventilation, électroniques, sanitaires, systèmes d'évacuation des eaux et canalisations.			C2	X	X
3.1.3.3	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, le fonctionnement des détecteurs d'incendie.			C2	X	X

3.1.3.4	... décrivent à l'aide de leurs propres termes les notions suivantes: flux calorifique, diffusion de la vapeur, condensation.			C2	X	X
3.1.3.5	... expliquent avec leurs propres termes la formation de moisissure.			C2	X	X
3.1.3.6	... expliquent, à l'aide d'un exemple concret, de quelle manière les personnes concernées par les travaux de maintenance et de contrôle à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments sont informées.			C2	X	X
3.1.3.7	... expliquent à l'aide de leurs propres termes l'importance de procéder de manière systématique lors des travaux de maintenance et de contrôle à l'intérieur des bâtiments et sur les corps de bâtiments.			C2	X	X
<b>3.1.4. Les agents d'exploitation ont conscience de leur responsabilité quant à l'exécution fiable et soignée de leurs travaux de maintenance et de contrôle à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.1.4.1	... expliquent sur la base d'un exemple concret l'importance d'un travail de maintenance et de contrôle soigné et fiable à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
3.1.4.2	... expliquent sur la base d'un exemple concret les conséquences d'un travail de maintenance et de contrôle bâclé et non fiable à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
3.1.4.3	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les travaux de maintenance et de contrôle à l'intérieur des bâtiments.			C5	X	X

3.1.5. Les agents d'exploitation sont capables de déceler de manière autonome les dégâts ou les déficiences et d'engager les mesures d'amélioration requises.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service concier-gerie	Service voirie
3.1.5.1	... identifient de manière autonome lors de leurs rondes à l'intérieur des bâtiments les dégâts les déficiences et les mesures d'amélioration.	C4			X	X
3.1.5.2	... suite à la constatation de dégâts ou de déficiences, engagent les mesures d'amélioration requises sur la base des directives de l'entreprise.	C3			X	X

**3.2. Compétence opérationnelle professionnelle:** Préparer et exécuter des travaux de maintenance et de contrôle d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées

Les agents d'exploitation effectuent régulièrement, selon le plan de travail, des travaux de maintenance et de contrôle d'installations sur des biens et des objets, des infrastructures et des surfaces consolidées. Il s'agit par exemple de travaux sur des conduites d'eau et des systèmes d'évacuation des eaux, des puits, des clôtures, des enclos ou des places de jeu. Le mandat leur est décerné soit par leur supérieur, soit sur la base du plan de travail préétabli ou suite à un incident ou à un événement exceptionnel. Les agents d'exploitation clarifient le mandat avec leur supérieur. A l'aide de panneaux ou d'affiches et de signalisations temporaires, ils informent les groupes cibles visés des travaux prévus et des éventuelles conséquences. Ils planifient le temps nécessaire et réunissent à l'aide d'une liste de contrôle le matériel, l'équipement et les appareils requis. Ils tiennent à cet effet compte de l'influence des conditions météorologiques. Ils contrôlent et entretiennent les biens et les objets selon les directives techniques et celles de l'entreprise. Ils documentent les travaux qu'ils effectuent. Lors d'incidents, ils fixent les priorités et engagent les mesures immédiates nécessaires. Une fois le travail exécuté, ils contrôlent le bon fonctionnement de l'infrastructure ou de l'objet. Ils vérifient notamment si toutes les tâches de la liste de contrôle ont été effectuées et fournissent à leur supérieur un feed-back relatif à l'exécution du mandat.

**3.2.1.** Les agents d'exploitation sont capables de préparer et d'exécuter, selon la planification établie, la maintenance et le contrôle d'installations, d'équipements et de surfaces consolidées dans le domaine extérieur.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.2.1.1	... préparent les tournées de contrôle et les travaux de maintenance dans le domaine extérieur sur la base d'un mandat ou d'une liste de contrôle.	C3			X	X
3.2.1.2	... à l'aide de panneaux ou d'affiches et de signalisations temporaires, informent les groupes cibles visés des travaux prévus et des éventuelles conséquences.	C3			X	X
3.2.1.3	... exécutent, à l'extérieur, les tournées de contrôle spécifiques à l'entreprise sur la base d'une liste de contrôle.	C3			X	X
3.2.1.4	... contrôlent et entretiennent les bouches d'incendie (hydrants) selon les directives de l'assurance immobilière.	C3	C3			X
3.2.1.5	... mettent les hydrants hors service et en service de manière appropriée.	C3	C3			X
3.2.1.6	... contrôlent les places de jeu conformément aux directives pertinentes et sur la base d'une liste de contrôle.	C3	C3		X	X

3.2.1.7	... contrôlent et entretiennent de manière autonome les clôtures et les enclos.	C3	C3		X	X
3.2.1.8	... contrôlent de manière sûre, sur la base d'une liste de contrôle, les puits dans le domaine extérieur.	C3	C3			X
3.2.1.9	... contrôlent de manière sûre, sur la base d'une liste de contrôle, les systèmes d'évacuation des eaux dans le domaine extérieur.	C3	C3			X
3.2.1.10	... contrôlent de manière appropriée, selon les directives applicables, les disjoncteurs de courant de défaut et annonce les dérangements à son supérieur.	C3		C3	X	X
<b>3.2.2.</b> Les agents d'exploitation disposent de connaissances approfondies des d'installations, des équipements et des surfaces consolidées dans le domaine extérieur, des mesures de protection contre les incendies, des sorties de secours ainsi que des dispositions en cas d'urgence.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.2.2.1	... décrivent à l'aide de leurs propres termes les principales caractéristiques des éléments à l'intérieur des bâtiments, des installations et des surfaces consolidées dans le domaine extérieur.			C2	X	X
3.2.2.2	... expliquent à l'aide de leurs propres termes les principes de la protection contre les incendies et les mesures d'évacuation dans le domaine extérieur.			C2	X	X
3.2.2.3	... décrivent le concept de l'entreprise en matière de protection contre les incendies et pour les cas d'urgence.			C2	X	X
3.2.2.4	... décrivent sur la base d'un exemple concret une sortie de secours concrète de leur propre entreprise.			C2	X	X

3.2.3. Les agents d'exploitation ont des aptitudes techniques de base ainsi que des connaissances fondamentales des mesures de communication et du déroulement systématique des opérations de maintenance et de contrôle dans le domaine extérieur.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.2.3.1	... expliquent avec leurs propres termes les listes de contrôle simples pour les installations suivantes: bouches d'incendie (hydrants), places de jeux et puits.			C2	X	X
3.2.3.2	... expliquent des plans simples sur la base d'un exemple: eau fraîche, eaux usées, évacuation des eaux/canalisation (système séparatif et réseau unitaire), puits (puits de contrôle, drainages de chaussée, conduits d'écoulement).			C2	X	X
3.2.3.3	... expliquent, à l'aide d'un exemple concret, de quelle manière les personnes concernées par les travaux de maintenance et de contrôle dans le domaine extérieur sont informées.			C2	X	X
3.2.3.4	... expliquent à l'aide de leurs propres termes l'importance de procéder de manière systématique lors des travaux de maintenance et de contrôle dans le domaine extérieur.			C2	X	X
3.2.4. Les agents d'exploitation ont conscience de leur responsabilité quant à l'exécution fiable et soignée de leurs travaux de maintenance et de contrôle dans le domaine extérieur.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.2.4.1	... expliquent sur la base d'un exemple concret l'importance d'un travail de maintenance et de contrôle soigné et fiable dans le domaine extérieur.			C2	X	X
3.2.4.2	... expliquent sur la base d'un exemple concret les conséquences d'un travail de maintenance et de contrôle bâclé et non fiable dans le domaine extérieur.			C2	X	X
3.2.4.3	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les travaux de maintenance et de contrôle dans le domaine extérieur.			C5	X	X

3.2.5. Les agents d'exploitation sont capables de déceler de manière autonome les dégâts ou les déficiences, d'évaluer le degré d'urgence et d'engager les mesures d'amélioration requises.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.2.5.1	... identifient de manière autonome lors de leurs rondes dans le domaine extérieur les dégâts, les déficiences et les mesures d'amélioration	C4	C4		X	X
3.2.5.2	... suite à la constatation de dégâts ou de déficiences, engagent les mesures d'amélioration requises sur la base des directives de l'entreprise.	C3	C3		X	X

**3.3. Compétence opérationnelle professionnelle:** Assurer la maintenance et le contrôle des appareils, des machines et des outils

Les agents d'exploitation exécutent, selon le plan de travail, régulièrement les travaux de maintenance et de contrôle des appareils, des machines et des outils. Le calendrier selon lequel ils effectuent ces travaux est donné en fonction soit du plan de travail soit de leur propre observation de l'état des appareils, des machines et des outils, dans le cadre de leur utilisation. Ils se procurent les informations nécessaires concernant les appareils, les machines et les outils sur la base des manuels y relatifs ou des listes de contrôle liées à la sécurité ou reçoivent ces informations de la part de leur supérieur. Ils prennent les mesures de sécurité qui s'imposent et procèdent aux travaux de maintenance ou de contrôle. Ils notent les travaux effectués sur la liste ou sur la feuille de contrôle. S'ils sont confrontés à une situations imprévue, les agents d'exploitation fixent les priorités de manière appropriée et engagent les mesures urgentes nécessaires. Ils annoncent les incidents spéciaux à leur supérieur. Au terme des travaux de maintenance, ils contrôlent le bon fonctionnement des appareils, des machines et des outils et assurent leur stockage de manière appropriée. Ils remettent ensuite la liste remplie à leur supérieur.

**3.3.1.** Les agents d'exploitation sont capables d'exécuter régulièrement les travaux de maintenance et de contrôle des appareils, des machines et des outils sur la base des manuels spécifiques.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.3.1.1	... se procurent de manière autonome les informations nécessaires pour la maintenance et le contrôle des appareils, des machines et des outils.	C3			X	X
3.3.1.2	... assurent la maintenance de l'équipement principal de travail de leur propre domaine de travail de manière compétente, efficace et écologique.	C3	C3		X	X
3.3.1.3	... effectuent de petites réparations sur l'équipement de travail de base de leur propre domaine de travail.	C3	C3		X	X
3.3.1.4	... appliquent rigoureusement les mesures de sécurité requises pour la maintenance et le contrôle des appareils, des machines et des outils.	C3	C3		X	X
3.3.1.5	... consignent, selon les instructions de l'entreprise, les travaux de maintenance effectués sur les appareils, les machines et les outils dans leur propre domaine de travail.	C3			X	X
3.3.1.6	... au terme des travaux de maintenance ou de contrôle, vérifient le bon fonctionnement des appareils, des machines et des outils de leur propre domaine de travail.	C3	C3		X	X
3.3.1.7	... stockent ou rangent les appareils, les machines et les outils de manière sûre et appropriée.	C3	C3		X	X

3.3.1.8	... exécutent, selon le mandat et de manière appropriée, les travaux du jour sur les appareils, les machines et les outils.	C3	C3		X	X
<b>3.3.2.</b> Les agents d'exploitation disposent de bonnes connaissances du fonctionnement des appareils, des machines et des outils, des produits de nettoyage et des carburants, des manuels d'utilisation et des mesures de sécurité en rapport avec les travaux de maintenance et de contrôle.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.3.2.1	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, le fonctionnement des moteurs à diesel, des moteurs à essence et des moteurs électriques.			C2	X	X
3.3.2.2	...expliquent, à l'aide de leurs propres termes, les propriétés des produits de nettoyage et des carburants.			C2	X	X
3.3.2.3	... expliquent, sur la base d'un exemple concret, l'importance des manuels d'utilisation pour le contrôle et la maintenance des appareils, des machines et des outils.			C2	X	X
<b>3.3.3.</b> Les agents d'exploitation ont conscience de leur responsabilité quant à l'utilisation, la maintenance et le contrôle des appareils, des machines et des outils.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.3.3.1	... montrent, sur la base d'un exemple concret, leur responsabilité lors de l'utilisation, de la maintenance et du contrôle des appareils, des machines et des outils.			C2	X	X
3.3.3.2	... expliquent, sur la base d'un exemple concret, les conséquences possibles de l'utilisation, de la maintenance et du contrôle inappropriés et non fiables des appareils, des machines et des outils.			C2	X	X
3.3.3.3	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les travaux de maintenance et de contrôle des appareils, des machines et des outils.			C5	X	X

3.3.4. Les agents d'exploitation sont capables de déceler de manière autonome les dégâts ou les déficiences sur les appareils, les machines et les outils et d'engager les mesures requises.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
3.3.4.1	... identifient de manière autonome les dégâts et les lacunes ou déficiences sur les appareils, les machines et les outils qu'ils utilisent.	C4	C4		X	X
3.3.4.2	... après les travaux de maintenance, vérifient le bon fonctionnement des appareils, des machines et des outils.	C3	C3		X	X
3.3.4.3	... suite à la constatation de dégâts ou de déficiences, engagent les mesures requises sur la base des directives de l'entreprise.	C3	C3		X	X

#### 4.4 Domaine de compétences opérationnelles 4: Préparation et exécution des travaux d'entretien et de réparation des constructions

##### 4. Domaine de compétences opérationnelles:

Préparation et exécution des travaux d'entretien et de réparation des constructions

##### 4.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Préparer et exécuter l'entretien et les réparations d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments

Les agents d'exploitation effectuent régulièrement des travaux d'entretien et de réparation d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments. Ce faisant, ils contribuent à la préservation de la valeur des biens et des objets. Ils obtiennent le mandat de contrôle et d'entretien de leur supérieur ou en prennent connaissance sur la base du plan de maintenance. Ils effectuent de manière autonome des rondes de contrôle à l'intérieur des bâtiments et identifient les éventuels dommages ou lacunes. En cas de besoin, ils clarifient préalablement avec leur supérieur les modalités de la réparation des dommages ou du remplacement de certains éléments. Ils planifient, sur la base du mandat, des directives de l'entreprise et des prescriptions légales, les mesures de sécurité ainsi que le matériel, les outils et les moyens auxiliaires requis ainsi que le recours éventuel à du personnel auxiliaire. A l'aide de panneaux ou d'affiches, ils informent les groupes cibles visés des éventuelles interruptions de service. Avant de commencer les travaux, ils gagnent une vue d'ensemble de l'objet ou des dégâts. Ils sécurisent le lieu de travail selon les prescriptions et réparent ou remplacent les éléments requis de manière compétente. Ils nettoient ensuite le lieu de travail et éliminent les déchets. Les agents d'exploitation contrôlent ensuite l'exécution en bonne et due forme des réparations effectuées et rangent le lieu de travail. En cas de besoin, ils procèdent à des adaptations. Ils remplissent le rapport et fournissent un feed-back à leur supérieur sur l'exécution du travail.

4.1.1. Les agents d'exploitation sont capables de préparer et d'exécuter, selon les prescriptions, l'entretien et les réparations des installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
4.1.1.1	... effectuent de manière autonome des rondes de contrôle pour constater les besoins de réparation à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.	C3			X	
4.1.1.2	... à l'aide de panneaux ou d'affiches et de signalisations temporaires, informent les groupes cibles visés des travaux prévus et des éventuelles conséquences.	C3			X	
4.1.1.3	... préparent les travaux d'entretien et les réparations d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.	C3			X	
4.1.1.4	... sécurisent le lieu de travail à l'aide des moyens appropriés.	C3	C3		X	

4.1.1.5	... règlent ou échangent de manière appropriée, les éléments ci-après sur des portes ou des fenêtres: systèmes de fermeture (manuelle et autres systèmes) de portes et de fenêtres (cylindre, serrure porte d'entrée, verrou), charnières, joints (en caoutchouc, etc.).	C3	C3		X	
4.1.1.6	... remédient de manière compétente et sûre à des dégâts mineurs sur les murs.	C3	C3		X	X
4.1.1.7	... réparent de manière compétente des dégâts mineurs sur des revêtements et des plinthes.	C3	C3		X	
4.1.1.8	... remédient de manière compétente à des dégâts mineurs sur des installations sanitaires: joints en mastic, joints, éléments de la ventilation, robinets, mélangeurs, flotteurs, écoulements/siphons.	C3	C3		X	
4.1.1.9	... remplacent selon les prescriptions applicables de manière compétente et sûre, sur des installations qui ne sont pas sous tension, des prises électriques et des accouplements (230 volts).		C3		X	X
4.1.1.10	... contrôlent, sur des installations qui ne sont pas sous tension, les prises électriques et les accouplements (230 volts) en vue d'assurer de manière compétente la sécurité des personnes et des biens.		C3		X	X
4.1.1.11	... remplacent de manière compétente et sûre les fusibles (type D).	C3	C3		X	X
4.1.1.12	... effectuent le montage de manière compétente et sûre des étagères, des consoles et d'autres éléments.	C3	C3		X	X
4.1.1.13	... au terme des travaux, rangent la place de travail.	C3	C3		X	X
4.1.1.14	... éliminent les déchets de manière sûre et appropriée.	C3	C3		X	X

4.1.2. Les agents d'exploitation disposent de connaissances approfondies des directives de l'entreprise et des prescriptions légales relatives aux réparations et à l'entretien d'installations, des mesures de sécurité et de communication à l'intérieur des bâtiments ainsi que sur les limites de leurs propres compétences à exécuter des travaux.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
4.1.2.1	... expliquent à l'aide de leurs propres termes les directives de l'entreprise et les prescriptions légales relatives aux réparations d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
4.1.2.2	... expliquent à l'aide de leurs propres termes l'importance, pour la préservation de leur valeur, du maintien en bon état des installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
4.1.2.3	... décrivent à l'aide d'exemples concrets les mesures de sécurité requises pour l'entretien et les réparations d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
4.1.2.4	... expliquent, à l'aide d'un exemple concret, de quelle manière les personnes concernées par les travaux d'entretien et de réparations d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments sont informées.			C2	X	X
4.1.2.5	... montrent, à l'aide d'un exemple concret, les limites des compétences fixées par l'entreprise pour les propres travaux de réparation à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
4.1.2.6	...montrent, à l'aide d'un exemple concret, les conséquences possibles lorsque les compétences fixées pour les propres travaux ne sont pas respectées.			C2	X	X

4.1.3. Les agents d'exploitation savent comment les matériaux, les outils et les moyens auxiliaires sont utilisés pour les réparations et l'entretien à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
4.1.3.1	... distinguent les matériaux courants utilisés pour les travaux de réparation et d'entretien des installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
4.1.3.2	... décrivent, à l'aide de leurs propre termes, les propriétés et l'utilisation des matériaux, des outils et des moyens auxiliaires courants utilisés pour les travaux de réparation et d'entretien des installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
4.1.3.3	... expliquent le déroulement idéal des travaux pour remédier aux dégâts à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
4.1.3.4	... expliquent, à l'aide de leurs propres termes, le recours approprié aux techniques de fixation à l'intérieur des bâtiments (vis, chevilles).			C2	X	X
4.1.4. Les agents d'exploitation ont conscience de la nécessité d'informer à temps les groupes cibles concernés par les travaux envisagés et de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
4.1.4.1	... expliquent, à l'aide d'un exemple concret, pourquoi les groupes cibles visés doivent être informés à temps des travaux de réparation et d'entretien prévus.			C2	X	X
4.1.4.2	... montrent, à l'aide d'un exemple concret, les conséquences possibles si, lors de travaux de réparation, les mesures de sécurité requises pour la protection des tiers n'ont pas été prises.			C2	X	X

**4.1.5.** Les agents d'exploitation sont capables d'évaluer correctement des dégâts, d'engager les mesures nécessaires qui relèvent de leurs propres compétences et de fournir à leur supérieur un feed-back objectif et adéquat sur l'exécution des travaux.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
4.1.5.1	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les travaux d'entretien et de réparation à l'intérieur des bâtiments.			C5	X	X
4.1.5.2	... évaluent sur la base de leurs propres compétences s'ils sont en mesure de remédier eux-mêmes aux dégâts.	C4			X	X
4.1.5.3	... déterminent le matériel à utiliser pour remédier à de petits dégâts.	C3			X	X
4.1.5.4	... prennent, en cas de dégâts, les mesures urgentes nécessaires de manière compétente et sûre.	C3			X	X
4.1.5.5	... informent, en cas de besoin, les services concernés sur les dégâts et les mesures requises.	C3			X	X

**4.2. Compétence opérationnelle professionnelle:** Préparer et exécuter des travaux d'entretien et de réparation d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées

Les agents d'exploitation effectuent régulièrement à l'extérieur des travaux d'entretien et de réparation d'installations sur des biens, des équipements et des surfaces consolidées. Ils obtiennent le mandat de contrôle et d'entretien de leur supérieur ou en prennent connaissance sur la base du plan de maintenance. Ils effectuent de manière autonome des rondes de contrôle dans la zone à entretenir et identifient les éventuels dommages ou lacunes. En cas de besoin, ils clarifient préalablement avec leur supérieur les modalités de la réparation des dommages ou du remplacement de certains éléments. Ils s'informent sur l'infrastructure sur place, organisent le transport et planifient le temps requis. Ils planifient, sur la base du mandat, des directives de l'entreprise et des prescriptions légales, les mesures de sécurité ainsi que le matériel, les outils et les moyens auxiliaires requis ainsi que le recours éventuel à du personnel auxiliaire. Au besoin, ils contactent les instances externes concernées telles que la police ou les pompiers et informent, à l'aide de panneaux ou d'affiches, les groupes cibles concernés sur les éventuels dérangements ou interruptions. Avant de commencer les travaux, ils gagnent sur place une vue d'ensemble de l'objet et des dégâts. Ils sécurisent le lieu de travail selon les prescriptions et réparent ou remplacent les éléments requis de manière compétente. Ils nettoient ensuite le lieu de travail et éliminent les déchets. Les agents d'exploitation contrôlent ensuite l'exécution en bonne et due forme des réparations effectuées et rangent le lieu de travail. En cas de besoin, ils procèdent à des adaptations. Ils remplissent le rapport et fournissent un feedback à leur supérieur sur l'exécution du travail.

**4.2.1.** Les agents d'exploitation sont capables de préparer et d'exécuter, selon les prescriptions, l'entretien et les réparations sur des biens et des objets, des installations extérieures et des surfaces consolidées.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
4.2.1.1	... effectuent de manière autonome des rondes de contrôle pour constater les besoins de réparation dans le domaine extérieur.	C3				X
4.2.1.2	... à l'aide de panneaux ou d'affiches et de signalisations temporaires, informent les groupes cibles visés des travaux prévus et des éventuelles conséquences.	C3				X
4.2.1.3	... préparent de manière autonome, sur la base des mandats, les travaux d'entretien et les réparations d'installations extérieures.	C3				X
4.2.1.4	... sécurisent le lieu de travail à l'aide des moyens appropriés.	C3	C3		X	X
4.2.1.5	... remédient de manière compétente et sûre à des dégâts mineurs: travaux de peinture, vernis et couleurs acryliques ainsi que l'entretien des éléments en bois et d'éclairage à l'extérieur.	C3	C3		X	X

4.2.1.6	... remédient de manière manuelle, compétente et sûre aux affaissements des pavements et des dallages.	C3	C3		X	
4.2.1.7	... réparent de manière manuelle, compétente et sûre des dommages dans des revêtements: pierres composites, dalles, (pierres ou dalles défectueuses, affaissements), revêtements bitumeux (trous, fissures dans l'asphalte à froid et à chaud), nids de poule.	C3	C3			X
4.2.1.8	... réparent de manière compétente des petits dégâts sur les bordures de surfaces dures: bordures, dalles, pavés et réparation des joints.	C3	C3			X
4.2.1.9	... procèdent à des assinsissements dans le domaine de l'évacuation des eaux; puits de contrôle, canaux, tubage.	C3	C3			X
4.2.1.10	... remédient de manière compétente à des dégâts sur des clôtures et des enclos: portes, treillis en diagonal, grillage, travaux de peinture, serrures, charnières.	C3	C3			X
4.2.1.11	... exécutent des travaux simples (à la main) de bétonnage: préparation du mélange de béton, coffrage, bétonnage, décoffrage et traitement ultérieur.	C3	C3			X
4.2.1.12	... exécutent des travaux simples (à la main) de bétonnage avec mélange sec: coffrage, bétonnage, décoffrage y compris traitement ultérieur.	C3	C3		X	
4.2.1.13	... remplacent selon les prescriptions applicables de manière compétente et sûre, sur des installations qui ne sont pas sous tension, des prises électriques et des accouplements (230 volts).		C3		X	X
4.2.1.14	... contrôlent, sur des installations qui ne sont pas sous tension, les prises électriques et les accouplements (230 volts) en vue d'assurer de manière compétente la sécurité des personnes et des biens.		C3		X	X
4.2.1.15	... remplacent de manière compétente et sûre les fusibles (type D).	C3	C3		X	X
4.2.1.16	... au terme des travaux, rangent la place de travail.	C3	C3		X	X
4.2.1.17	... éliminent les déchets de manière sûre et appropriée.	C3	C3		X	X

<b>4.2.2.</b> Les agents d'exploitation disposent de connaissances approfondies des directives de l'entreprise et des prescriptions légales relatives aux réparations et à l'entretien de biens, d'objets et d'installations, des mesures de sécurité et de communication dans le domaine extérieur ainsi que sur les limites de leurs propres compétences à exécuter des travaux.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
4.2.2.1	... expliquent à l'aide de leurs propres termes les directives de l'entreprise et les prescriptions légales relatives à l'entretien et aux réparations dans le domaine extérieur.			C2	X	X
4.2.2.2	... expliquent à l'aide de leurs propres termes l'importance, pour la préservation de leur valeur, du maintien en bon état des objets, des biens, des installations extérieures et des surfaces consolidées.			C2	X	X
4.2.2.3	... décrivent à l'aide d'exemples concrets les mesures de sécurité requises pour l'entretien et les réparations d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2	X	X
4.2.2.4	... expliquent, à l'aide d'un exemple concret, de quelle manière les personnes concernées par les travaux d'entretien et de réparations d'installations du domaine extérieur sont informées.			C2	X	X
4.2.2.5	... montrent, à l'aide d'un exemple concret, les limites des compétences fixées par l'entreprise pour les propres travaux de réparation dans le domaine extérieur.			C2	X	X
4.2.2.6	...montrent, à l'aide d'un exemple concret, les conséquences possibles lorsque les compétences fixées pour les propres travaux ne sont pas respectées.			C2	X	X
<b>4.2.3.</b> Les agents d'exploitation savent comment les matériaux, les outils et les moyens auxiliaires sont utilisés pour les réparations et l'entretien dans le domaine extérieur.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
4.2.3.1	... distinguent les matériaux courants utilisés pour l'entretien et les réparations d'installations dans le domaine extérieur.			C2	X	X

4.2.3.2	... décrivent, à l'aide de leurs propres termes, les propriétés et l'utilisation des matériaux, des outils et des moyens auxiliaires courants utilisés pour les travaux de réparation et d'entretien des installations dans le domaine extérieur.			C2	X	X
4.2.3.3	... expliquent, à l'aide de leurs propres termes, le déroulement idéal des travaux pour remédier aux dégâts dans le domaine extérieur.			C2	X	X
<b>4.2.4. Les agents d'exploitation sont capables d'évaluer correctement et à temps des dégâts et les risques potentiels, d'engager les mesures requises qui relèvent de leurs propres compétences et de fournir à leur supérieur un feed-back objectif et adéquat sur l'exécution des travaux.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
4.2.4.1	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les travaux d'entretien et de réparation dans le domaine extérieur.			C5	X	X
4.2.4.2	... évaluent sur la base de leurs propres compétences s'ils sont en mesure de remédier eux-mêmes aux dégâts.	C4			X	X
4.2.4.3	... déterminent le matériel à utiliser pour remédier à de petits dégâts.	C3			X	X
4.2.4.4	... prennent, en cas de dégâts, les mesures urgentes nécessaires de manière compétente et sûre.	C3			X	X
4.2.4.5	... informent, en cas de besoin, les services concernés sur les dégâts et les mesures requises.	C3			X	X

#### 4.5 Domaine de compétences opérationnelles 5: Préparation et exécution des travaux d'entretien des espaces verts et des plantes

##### 5. Domaine de compétences opérationnelles:

Préparation et exécution des travaux d'entretien des espaces verts et des plantes

##### 5.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Préparer et exécuter les travaux d'entretien des plantes à l'intérieur des bâtiments

Les agents d'exploitation se chargent de manière autonome du soin et de l'entretien des plantes d'intérieur. Ils soignent et entretiennent les plantes en pots (hydroculture et culture en terre) ainsi que les fontaines d'ornement. Le mandat d'effectuer des rondes de contrôle leur est transmis par leur supérieur ou ils en prennent connaissance en consultant le plan de travail préétabli. En cas de besoin, ils clarifient le mandat avec leur supérieur. Ils planifient le temps requis et préparent le matériel, les appareils et les machines et commandent les plantes nécessaires. Ils contrôlent les livraisons et informent les clients et les groupes cibles visés des travaux prévus. Lors de leur tournée de contrôle, ils effectuent les travaux d'entretien requis sur les plantes en pots (hydroculture et plantes en terre) et vérifient l'éclairage des plantes. Ils exécutent les travaux d'entretien sur les fontaines d'ornement en contrôlant leur bon fonctionnement et les conditions d'hygiène. Dans le cas de travaux qui ne peuvent pas être réalisés de suite, ils fixent les priorités en indiquant les motifs. Au terme du travail, ils nettoient les appareils, les machines et le lieu de travail et éliminent les déchets conformément aux prescriptions. Ils remplissent correctement le rapport de travail et contrôlent si le mandat a été exécuté intégralement. Ils font signer le rapport et informent leur supérieur de l'exécution du mandat.

5.1.1. Les agents d'exploitation sont en mesure de préparer et d'exécuter les soins et l'entretien des plantes à l'intérieur des bâtiments selon la planification établie.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service concier-gerie	Service voirie
5.1.1.1	... entreprennent de leur propre initiative les rondes de contrôle des plantes et des fontaines d'ornement à l'intérieur des bâtiments.	C3			X	
5.1.1.2	... informent de manière appropriée les groupes cibles visés des travaux prévus.	C3			X	
5.1.1.3	... préparent de manière autonome les travaux d'entretien sur les plantes d'intérieur.	C3			X	
5.1.1.4	... entretiennent de manière compétente les plantes en pots (hydroculture et culture en terre): petits et grands services des plantes en hydroculture et rempotage.	C3	C3		X	
5.1.1.5	... créent un bac de plantes d'intérieur (hydroculture ou culture en terre) selon les règles de l'art, en choisissant le bon emplacement.	C5	C5		X	

5.1.1.6	... assurent l'arossage des plantes d'intérieur selon les principes écologiques.	C3	C3		X	
5.1.1.7	... lors des travaux d'entretien des plantes d'intérieur, utilisent les engrais selon les instructions du fabricant (fiche de données de sécurité) de manière sûre et compétente.	C3	C3		X	
5.1.1.8	... assurent de manière compétente le service des fontaines d'ornement d'intérieur.	C3	C3		X	
5.1.1.9	... éliminent et assurent le compostage de manière sûre et compétente des déchets qui résultent de l'entretien des plantes d'intérieur.	C3	C3		X	
5.1.1.10	... au terme des travaux, rangent la place de travail.	C3	C3		X	
<b>5.1.2. Les agents d'exploitation disposent de connaissances de base des plantes d'intérieur et des fontaines d'ornement ainsi que des soins et de l'entretien de ceux-ci.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
5.1.2.1	... citent correctement les noms en français des plantes selon la liste des plantes et des travaux à effectuer.			C2	X	X
5.1.2.2	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, les organes de base des plantes et leurs fonctions.			C2	X	X
5.1.2.3	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, les principaux facteurs de croissance d'une plante et leur importance dans les soins à fournir.			C2	X	X
5.1.2.4	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les principales différences entre les plantes en pots (hydroculture et culture en terre).			C2	X	X
5.1.2.5	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les bases de la création de bacs de plantes d'intérieur (hydroculture ou culture en terre).			C3	X	X
5.1.2.6	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, le cycle naturel des éléments organiques à l'exemple du compostage.			C2	X	X

5.1.2.7	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, le fonctionnement d'une fontaine d'ornement d'intérieur.			C2	X	X
<b>5.1.3.</b> Lors de leurs travaux d'entretien sur les plantes d'intérieur, les agents d'exploitation observent les règles de protection et l'environnement des plantes; ils utilisent l'eau et les engrais de manière parcimonieuse.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
5.1.3.1	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les principes qui régissent l'arrosage économique des espaces verts intérieurs.			C2	X	X
5.1.3.2	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les principes qui régissent une fertilisation économique des espaces verts intérieurs.			C2	X	X
5.1.3.3	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, l'importance de la protection des plantes d'intérieur.			C2	X	X
<b>5.1.4.</b> Les agents d'exploitation sont en mesure de contrôler les fontaines d'ornement d'intérieur et les éclairages des plantes d'intérieur et, au besoin, de prendre les mesures qui s'imposent.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
5.1.4.1	... procèdent de manière compétente au contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage des plantes et, au besoin, engagent les mesures requises.	C4			X	
5.1.4.2	... procèdent de manière compétente au contrôle de l'eau et des conditions d'hygiène des fontaines d'ornement et, au besoin, engagent les mesures requises.	C4	C4		X	

5.1.5. Les agents d'exploitation sont en mesure de contrôler leurs travaux d'entretien des plantes d'intérieur ainsi que les livraisons et, au besoin, de prendre les mesures qui s'imposent.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
5.1.5.1	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les travaux d'entretien des plantes d'intérieur.			C5	X	X
5.1.5.2	... contrôlent, dans une situation donnée, l'exécution correcte des travaux d'entretien des plantes d'intérieur.	C4	C4		X	
5.1.5.3	... prennent, dans une situation donnée, les mesures d'amélioration nécessaires en lien avec les travaux d'entretien des plantes d'intérieur en hydroculture et dans la terre.	C3	C3		X	
5.1.5.4	... contrôlent les livraisons des plantes sur la base du bon de livraison et, au besoin, prennent les mesures qui s'imposent.	C4			X	

**5.2. Compétence opérationnelle professionnelle:** Préparer et exécuter les travaux d'entretien des espaces verts à l'extérieur

Les agents d'exploitation se chargent de manière autonome du soin et de l'entretien des espaces verts dans le domaine extérieur. Le mandat d'effectuer des rondes de contrôle leur est transmis par leur supérieur ou ils prennent connaissance des délais, des rondes et des travaux à effectuer en consultant le plan de travail annuel. En cas de besoin, ils clarifient le mandat avec leur supérieur. Ils planifient le temps requis et préparent le matériel, les appareils et les machines et commandent les plantes nécessaires. Ils contrôlent les livraisons et informent les clients et les groupes cibles visés des travaux prévus. Les agents d'exploitation barrent l'accès au chantier à l'aide des signalisations appropriées. Ils effectuent de manière compétente les travaux d'entretien requis. Lors de travaux d'entretien dans le périmètre de routes, ils contrôlent si les gabarits et la visibilité des signaux sont en ordre et, le cas échéant, prennent les mesures nécessaires. Dans le cas de travaux qui ne peuvent pas être réalisés de suite, ils fixent les priorités en indiquant les motifs. Au terme du travail, ils nettoient les appareils et les machines utilisés ainsi que le lieu de travail et éliminent les déchets conformément aux prescriptions. Ils remplissent correctement le rapport de travail et contrôlent si le mandat a été exécuté intégralement. Ils font signer le rapport et informent leur supérieur de l'exécution du mandat.

**5.2.1.** Les agents d'exploitation sont en mesure de préparer et d'exécuter l'entretien des espaces verts dans le domaine extérieur selon la planification établie.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
5.2.1.1	... effectuent de manière autonome des rondes de contrôle des espaces verts dans le domaine extérieur.	C3			X	X
5.2.1.2	... informent de manière appropriée les groupes cibles visés des travaux d'entretien des espaces verts prévus dans le domaine extérieur.	C3			X	X
5.2.1.3	... préparent de manière autonome les travaux d'entretien des espaces verts dans le domaine extérieur.	C3	C3		X	X
5.2.1.4	... créent de manière compétente et plaisante des plates-bandes avec des fleurs annuelles en tenant compte du lieu.	C5	C5		X	X
5.2.1.5	... plantent et entretiennent de manière compétente (à la main), en tenant compte du lieu, des haies, des buissons, des arbustes, des fleurs annuelles et des plantes vivaces.	C3	C3		X	X
5.2.1.6	... plantent et entretiennent des arbres, de manière compétente et en tenant compte du lieu: triples fixations aux tuteurs, protection des arbres, gabarits.	C3	C3			X
5.2.1.7	... exploitent et entretiennent des gazons de manière compétente et en tenant compte du lieu: semis, fauchage, arossage, fertilisation, aération, fleurs, petites réparations.	C3	C3		X	X

5.2.1.8	... exploitent et entretiennent des prés de manière compétente et en tenant compte du lieu.	C3				X
5.2.1.9	... entretiennent des terrains en friche et autres espaces rudéraux de manière compétente et écologique.	C3				X
5.2.1.10	... combattent mécaniquement les plantes néophytes envahissantes et invasives de manière compétente et écologique, en portant les EPI nécessaires.	C3	C3		X	X
5.2.1.11	... se servent des tronçonneuses et des débrouailleuses conformément aux prescriptions de sécurité et utilisent les EPI recommandés.	C3	C3		X	X
5.2.1.12	... assurent l'arossage dans le domaine extérieur selon les principes écologiques.	C3	C3		X	X
5.2.1.13	... fertilisent dans les règles de l'art les différentes sortes de plantes dans le domaine extérieur selon les instructions du fabricant (fiche de données de sécurité).	C3	C3		X	X
5.2.1.14	... au terme des travaux, rangent la place de travail.	C3	C3		X	X
5.2.1.15	... éliminent et assurent le compostage de manière sûre et compétente des déchets qui résultent de l'entretien des espaces verts dans le domaine extérieur.	C3	C3		X	X
<b>5.2.2. Les agents d'exploitation disposent d'un savoir de base sur les plantes du domaine extérieur ainsi que sur leurs soins et sur leur entretien.</b>						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entre-prise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
5.2.2.1	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les principes de l'entretien proche de la nature des rives.			C2	X	X
5.2.2.2	... décrivent le cycle naturel des éléments organiques à l'exemple du compostage.			C2	X	X
5.2.2.3	... citent correctement, selon la liste des plantes, les noms en français de plantes choisies et courantes dans leur activité pratique.			C1	X	X

5.2.2.4	... expliquent les principales différences de la croissance des plantes annuelles et des plantes vivaces, des arbustes, des arbrisseaux et des arbres.			C2	X	X
5.2.2.5	... expliquent, selon leurs propres termes, les différents soins à apporter à la végétation sur les toits et les façades.			C2	X	X
5.2.2.6	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, les organes de base des plantes et leurs fonctions.			C2	X	X
5.2.2.7	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, les principaux facteurs de croissance d'une plante et leur importance dans les soins à fournir.			C2	X	X
5.2.2.8	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, les différentes sortes de maladies des plantes.			C2	X	X
5.2.2.9	... expliquent les types de soins à apporter aux plantes annuelles, aux plantes vivaces, aux arbustes, aux arbrisseaux et aux arbres.			C2	X	X
5.2.2.10	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, la manière de créer des plates-bandes avec différentes sortes de plantes.			C2	X	X
5.2.2.11	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, les principales caractéristiques et les soins à fournir aux terrains en friche et autres espaces rudéraux.			C2	X	X
<b>5.2.3.</b> Lors de leurs travaux d'entretien des espaces verts, les agents d'exploitation observent les règles de protection des plantes; ils utilisent l'eau, les engrais, les produits antiparasitaires et les machines de manière économique et écologique.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
5.2.3.1	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les principales mesures de protection des plantes et leur importance dans le cadre de l'entretien des espaces verts.			C2	X	X
5.2.3.2	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les principes de l'arossage économique et les appliquent.			C3	X	X

5.2.3.3	... décrivent à des tiers les mesures courantes pour lutter contre les parasites et les maladies des plantes.			C2	X	X
5.2.3.4	... décrivent, à l'aide de leurs propres termes, les plantes néophytes les plus courantes ainsi que leurs propriétés et les moyens de lutte antiparasitaire.			C2	X	X
5.2.3.5	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les principes qui régissent une fertilisation économique et écologique.			C2	X	X
5.2.3.6	... calculent correctement, à l'aide de la règle de trois et du calcul des pourcentages, le dosage des engrais.			C3	X	X
5.2.3.7	... expliquent, à l'aide de leurs propres termes, les possibilités d'utilisation du compost.			C2	X	X
5.2.3.8	... décrivent, sur la base d'un exemple concret, l'utilisation sûre, économique et écologique des machines pour le travail d'entretien des espaces verts à l'extérieur.			C2	X	X
<b>5.2.4.</b> Les agents d'exploitation sont en mesure de contrôler, à l'aide d'une liste, leurs travaux d'entretien des espaces verts et, au besoin, de prendre les mesures qui s'imposent.						
Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
5.2.4.1	... expliquent de manière compréhensible quels sont, dans une situation concrète, les liens entre la situation initiale, les étapes de travail et les résultats en ce qui concerne les travaux d'entretien des espaces verts dans le domaine extérieur.			C5	X	X
5.2.4.2	... contrôlent, dans une situation donnée, l'exécution correcte des travaux d'entretien des espaces verts dans le domaine extérieur.	C4	C4		X	X
5.2.4.3	... prend, dans une situation donnée, des mesures d'amélioration appropriées dans le cadre des travaux d'entretien des espaces verts dans le domaine extérieur.	C3	C3		X	X

**5.2.5.** Les agents d'exploitation sont capables d'évaluer leur propre sécurité ainsi que celle des passants, des utilisateurs de l'infrastructure, des animaux, pendant et après les travaux d'entretien des espaces verts et de prendre les mesures qui s'imposent.

Objectifs évaluateurs	Les agents d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole	Service conciergerie	Service voirie
5.2.5.1	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, quelles sont les mesures de sécurité et les signalisations à mettre en œuvre lors de travaux d'entretien des espaces verts dans le domaine extérieur afin de protéger les passants.			C2	X	X
5.2.5.2	... évaluent les mesures de sécurité à appliquer dans une situation donnée lors des travaux d'entretien des espaces verts dans le domaine extérieur.	C4	C4		X	X
5.2.5.3	... prennent de manière autonome les mesures de sécurité à appliquer dans une situation donnée lors des travaux d'entretien des espaces verts dans le domaine extérieur.	C5			X	X

## **Approbation et entrée en vigueur**

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **Association suisse des agents d'exploitation**

Dübendorf, le 18. 6. 2014

*sig. Claude Zbinden*  
Claude Zbinden  
Président

*sig. Peter Kernen*  
Peter Kernen  
Vice-Président

Ce plan de formation est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation en vertu de l'art. 9 alinéa 1 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale pour «agente d'exploitation» / «agent d'exploitation» du 8 septembre 2014.

Berne, le 8 septembre 2014

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI

*sig. Jean-Pascal Lüthi*  
Jean-Pascal Lüthi  
Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités

## Annexe 1 : Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

### Documents essentiels

Document	Source
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour «Agente/Agent d'exploitation» (CFC) du 08.09.2014	<i>Sous forme électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Berne <a href="http://www.sbf.admin.ch">www.sbf.admin.ch</a> <i>Version imprimée</i> Office fédéral des constructions et de la logistique, Berne <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch">www.bundespublikationen.admin.ch</a>
Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour «Agente/Agent d'exploitation» (CFC) du 08.09.2014	Association suisse des agents d'exploitation <a href="http://www.betriebsunterhalt.ch">www.betriebsunterhalt.ch</a>
Dossier de formation	Association suisse des agents d'exploitation <a href="http://www.betriebsunterhalt.ch">www.betriebsunterhalt.ch</a>
Directive relative au rapport de formation	Association suisse des agents d'exploitation <a href="http://www.betriebsunterhalt.ch">www.betriebsunterhalt.ch</a>
Rapport de formation	SDBB   CSFO Centre suisse de services Formation professionnelle Orientation professionnelle, universitaire et de carrière <a href="http://www.formationprof.ch">www.formationprof.ch</a>
Plan d'études pour la formation en entreprise	Association suisse des agents d'exploitation <a href="http://www.betriebsunterhalt.ch">www.betriebsunterhalt.ch</a>
Plan d'études pour les cours interentreprises	Association suisse des agents d'exploitation <a href="http://www.betriebsunterhalt.ch">www.betriebsunterhalt.ch</a>
Règlement d'organisation des cours interentreprises	Association suisse des agents d'exploitation <a href="http://www.betriebsunterhalt.ch">www.betriebsunterhalt.ch</a>
Plan d'enseignement standard en connaissances professionnelles	Association suisse des agents d'exploitation <a href="http://www.betriebsunterhalt.ch">www.betriebsunterhalt.ch</a>
Dispositions d'exécution concernant la procédure de qualification	Association suisse des agents d'exploitation <a href="http://www.betriebsunterhalt.ch">www.betriebsunterhalt.ch</a>
Protection de la maternité et protection des jeunes travailleurs	Protection pour les femmes enceintes et après l'accouchement ainsi que pour les jeunes travailleuses et travailleurs, voir <a href="http://www.seco.admin.ch">www.seco.admin.ch</a>
Solutions de branche CSFT Nr. 32 (Protection de la santé) Nr. 35 (Services d'entretien des routes) Nr. 49 (Institutions d'utilité publique) Nr. 54 (Allpura, Entreprises de nettoyage)	<u>Selon domaine d'activité</u> Protection de la santé: <a href="http://www.hplus.ch/de/branchenloesungen/arbeitsicherheit">http://www.hplus.ch/de/branchenloesungen/arbeitsicherheit</a> Services d'entretien des routes: <a href="http://www.nationalstrassen.ch">http://www.nationalstrassen.ch</a> Institutions d'utilité publique <a href="http://www.arbeitsicherheitsschweiz.ch">http://www.arbeitsicherheitsschweiz.ch</a>

	Entreprises de nettoyage: <a href="http://allpura.ch">http://allpura.ch</a>
--	--

## Glossaire

(\*voir Lexique de la formation professionnelle, 3<sup>e</sup> édition 2011 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, [www.lex.formationprof.ch](http://www.lex.formationprof.ch))

### Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

### Cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH)

Le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH) renseigne à l'échelle nationale sur le système suisse de formation professionnelle et sert d'instrument au positionnement de ce système sur le plan international. Son but étant, à l'échelle nationale et internationale, de rendre le système de formation professionnelle suisse (en lien avec le CEC) plus transparent et de permettre la comparabilité des compétences et des qualifications, il se fonde sur les compétences que possède une personne titulaire d'un diplôme déterminé.

### Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr<sup>2</sup>.

### Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

### Cours interentreprises (CIE)\*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

### Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

### Domaines de qualification\*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification « travail pratique »** : le travail pratique peut revêtir deux formes : celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification « connaissances professionnelles »** : l'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.

---

<sup>2</sup> RS 412.10

- **Domaine de qualification « culture générale »** : ce domaine de qualification se compose de la note d'expérience en culture générale, du travail personnel d'approfondissement et de l'examen final. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification « connaissances professionnelles ».

#### **Dossier de formation\***

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

#### **Enseignement des connaissances professionnelles**

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

#### **Entreprise formatrice\***

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

#### **Lieux de formation\***

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale : l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

#### **Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale**

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'Orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

#### **Objectifs évaluateurs**

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

#### **Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; Orfo)**

Une Orfo régleme notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une Orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une Orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

### **Organisation du monde du travail (Ortra)\***

Dénomination collective, l'expression « organisations du monde du travail » désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

### **Partenariat sur la formation professionnelle\***

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

### **Personne en formation\***

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

### **Plan de formation**

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est approuvé par le SEFRI et édicté par l'Ortra.

### **Procédures de qualification\***

L'expression « procédure de qualification » est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'Orfo correspondante.

### **Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

### **Rapport de formation\***

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation

### **Responsables de la formation professionnelle\***

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire : formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

### **Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

### **Travail pratique individuel (TPI)**

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification « travail pratique ». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les directives du 22 octobre 2007 relatives aux travaux pratiques individuels (TPI) dans le cadre de l'examen final de la procédure de qualification de la formation professionnelle initiale (voir <http://www.sbf.admin.ch/themen/grundbildung/00107/index.html?lang=fr>).

**Travail pratique prescrit (TPP)\***

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel, mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).